

N° 21
2004



Revue annuelle du
**P.E.N. CLUB
DE MONACO**

Poètes • Essayistes • Nouvellistes •

SOMMAIRE

Page Titre et auteur

- 1 **Faux amis**
par René Novella
- 2 **Guillaume Apollinaire au Collège de Monaco**
par Claude Passet
- 4 **Petropolis 1942**
par Alain Pastor
- 6 **En musardant**
par Suzy Fels-Jaspard
- 7 **A propos d'un personnage méconnu : Arnoux Gabriel**
par Gabriel Gabrielli
- 10 **Pendelzug**
par Enaira

Page Titre et auteur

- 11 **Sous l'énigmatique regard du sphinx**
par Robert Roc
- 14 **Deux Princesses de France chassées par la Révolution**
par Flore Richelmy Bonnet
- 16 **La guerre de course le long des côtes monégasques aux XVII^e et XVIII^e siècles**
par Ernesto Ameglio
- 21 **L'image du Chevalier de Malte dans le roman "Rouge Brésil" de Jean-Christophe Rufin – Prix Goncourt 2001**
par Françoise Gamerdinger

Faux amis

Par René Novella

Au cours de ma longue mission à Rome, en qualité de représentant de S.A.S. le Prince Souverain de Monaco près le Quirinal, j'ai eu maintes fois l'occasion d'apprécier les nuances subtiles de l'*idioma gentile* et de découvrir, au fil des conversations avec mes interlocuteurs italiens, quelques-uns de ces faux amis qui se dissimulent parfois sous des apparences familières. Jumelles phonétiques de néo-latinité, les langues française et italienne nous réservent quelques pièges sémantiques, qui s'aggravent souvent, lors d'échanges réciproques récents.

Après une conférence que j'avais donnée au siège de l'Association France-Italie et au cours de laquelle j'avais abordé divers sujets, une auditrice, qui souhaitait me complimenter sur l'étendue de mes connaissances, me déclara, dans un français pourtant sans accent : "Toutes mes félicitations. Vous êtes vraiment très *versatile*", autrement dit : inconstant et volubile, alors que le mot *versatile* signifie, en italien, *universel et éclectique*.

Il arrive aussi que, tout en conservant la même signification dans les deux langues, un mot bénéficie d'une acception plus large dans l'une que dans l'autre, d'où un emploi plus fréquent et donc plus connu des locuteurs de la première.

Tel *astemio*, adjectif ou substantif d'usage très courant en italien pour qualifier ou désigner la personne qui ne boit pas d'alcool. Or le même mot existe en français, sous la forme *abstème*, mais fort peu usité, car *abstème* se dit uniquement du prêtre qui, à cause de son aversion pour le vin, a obtenu du pape l'autorisation de ne communier que sous la seule espèce de l'hostie.

Lors d'un repas dans une trattoria romaine, je venais de citer cet exemple de "faux ami" à mes commensaux, quand un cardinal, invité au même banquet et qui présidait la table voisine, m'infligea un cinglant démenti. Je me confondis en excuses auprès de Son Eminence, avouant ma totale méconnaissance du droit canon. J'ajoutai cependant que mes déclarations n'étaient pas le fruit de mon imagination, mais émanaient d'une définition figurant dans le "Larousse du XX^e Siècle". Le prélat rasséréiné, me dit, en souriant, qu'il ne manquerait pas de vérifier ma référence à la Bibliothèque Vaticane. Une dizaine de jours plus tard, il m'appela au téléphone pour me dire qu'il avait pu lire ce que j'avais affirmé, dans le Larousse du XX^e Siècle et, de manière plus détaillée encore, dans le "Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle" de Pierre Larousse, en 15 volumes et deux suppléments. Il ajouta que la

disposition sur les prêtres abtèmes ne figurait pas dans le droit canon, mais que le droit coutumier autorisait ceux-ci à présenter une demande de dispense à la "Congrégation pour la discipline des sacrements (depuis 1988 à la Congrégation pour la doctrine de la foi)".

Bien avant ma période romaine, à l'époque où je consacrais une partie de mon temps à la traduction en français d'ouvrages italiens, Malaparte m'avait reproché, courtoisement selon son habitude, d'utiliser des tournures diverses de l'original, alors que la même expression appartenait au vocabulaire des deux langues. C'est ainsi qu'il déclarait ne pas comprendre pourquoi je ne traduisais pas *a guisa di* par *en guise de*. Or *en guise de* signifie : *en manière de, comme, à la place de*, tandis que, dans le texte concerné, *a guisa di* équivalait à *en forme de*.

Que dire aussi des acceptions sans lien apparent avec le sens du vocable d'origine ? Je citerai, à titre d'exemple : *bomboniera* (du français bonbonnière) qui désigne aujourd'hui, en Italie, le cadeau que les nouveaux mariés offrent aux invités à leurs noces, qu'il s'agisse d'un bibelot, d'une théière, d'une pendulette de chevet, ou d'une boîte de dragées. Autre exemple : *cabaret*, couramment utilisé, dans certaines régions d'Italie, comme synonyme de "plateau" (support plat servant à transporter des aliments, des boissons...) alors qu'en France cette acception archaïque n'est plus guère connue que des vendeurs ou amateurs d'objets anciens pour désigner un service à thé ou à café et, plus particulièrement, une petite table surmontée d'un service à liqueur.

Et voici une cascade de curiosités homonymiques : le mot italien *cava* signifie *carrière* (celle d'où l'on extrait, par exemple, le marbre), tandis que le français *cave* se traduit par *cantina* et *cantine* par *meusa*.

Essayons, pour finir, de trouver les équivalents italiens ou du mot français *maîtrise* sous ses diverses acceptions :

- *maestranza*, pour l'ensemble des cadres d'une entreprise,
- *padronanza*, pour parler de la maîtrise d'une langue,
- *cappella*, pour désigner la chorale religieuse,
- *dominio*, de la mer ou d'un territoire,
- *maestria*, pour exprimer l'habileté, la virtuosité,
- *laurea*, s'il s'agit du titre universitaire.

Comment ne pas rappeler, pour conclure, le mot attribué à Voltaire, mais qui, selon Stobée, aurait été prononcé par Antigone II, roi de Macédoine : *Mon Dieu, gardez-moi de mes amis ! Quant à mes ennemis, je m'en charge ?*



GUILLAUME APOLLINAIRE AU COLLÈGE SAINT-CHARLES DE MONACO

Par Claude Passet

Lorsque je constituai le dossier de protocole de restauration d'une bannière religieuse oubliée jusque-là dans des réserves de la cathédrale de Monaco, j'étais à cent lieues de me douter que celle-ci me renverrait à Guillaume Apollinaire dont le souvenir reste vivace en Principauté.

En effet, les recherches historiques alors entreprises m'ont permis d'identifier cette bannière (ou gonfalon) comme étant celle de l'association pieuse dite Congrégation de l'Immaculée Conception, dont Guillaume fut le secrétaire général pendant sa scolarité au Collège Saint-Charles du Rocher de Monaco.

Le *Collège Français de Saint-Charles*, ou plutôt Collège et Maîtrise Saint-Charles (selon un prospectus de 1880), ou encore *Maîtrise Saint-Charles et Collège Saint-Charles* (prospectus de 1889), fondé par Monseigneur Charles François Bonaventure Theuret, futur premier évêque de Monaco, ouvrit ses portes sur le Rocher au printemps de 1881. Installé provisoirement au 23 rue des Briques, le collège fut ensuite transféré en 1883 dans un nouveau bâtiment construit de 1882 à 1883 sur un terrain appartenant à l'ecclésiastique. L'établissement fut d'abord confié à des prêtres et des laïcs du pays, mais en 1889 Monseigneur Theuret en attribua la direction aux religieux de la Société de Marie. Hélas, très vite à court d'argent, le collège dut fermer ses portes dès la rentrée scolaire d'octobre 1895 ... laquelle n'eut jamais lieu. Le bâtiment devint ensuite la Mairie de Monaco.

Le collège Saint-Charles avait été placé sous le patronage de saint Charles Borromée, saint patron du Prince Charles III et de Monseigneur Theuret.

La Société de Marie, dont les membres sont communément appelés Marianistes, avait été fondée à Bordeaux en 1817 par le Père Chaminade. Au sein de la Société et dans les établissements où les Marianistes exerçaient, le Père forma plus tard des Congrégations de jeunes garçons et filles voués au culte de la Vierge, l'Immaculée Conception, pour l'assister par leur apostolat dans la lutte contre le Mal. C'est dans ce contexte religieux que la *Congrégation de l'Immaculée Conception* (affiliée à celle de Rome, la *Primaria*, le 25 mars 1894) fut constituée au Collège entre 1889 et 1892 et qu'Apollinaire vécut ses premiers élans mystiques.

Michel Decaudin a publié il y a quelques années une partie du cahier de comptes-rendus de cette Congrégation

du collège Saint Charles, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris¹.

Eloignés de la Ville Eternelle qui avait vu naître Guillaume le 26 août 1880 par une famille que cette naissance illégitime entachait, Wilhelm de Kostrowitzky, futur Guillaume Apollinaire, son jeune frère Albert, et leur mère Angelica Kostrowitzky arrivèrent à Monaco le 4 mars 1887. Ils habitèrent d'abord un modeste garni situé boulevard Rainier III actuel, puis déménagèrent plusieurs fois, au gré des fantaisies maternelles².

La venue d'Angelica à Monaco ne dut rien à une prétendue bienveillante protection de Mgr Theuret, comme on l'écrit parfois, mais à l'attrait que représentait le Casino pour les « activités » lucratives de cette demi-mondaine. Dom Romaric Flugi d'Aspermont, ancien abbé *nullius* de Monaco - l'abbaye précéda la création de l'évêché de 1868 à 1887 -, était le frère du père naturel de Wilhelm, Francisco Flugi d'Aspermont. L'ancien abbé manifestait une rancœur tenace envers Mgr Theuret dont les intrigues

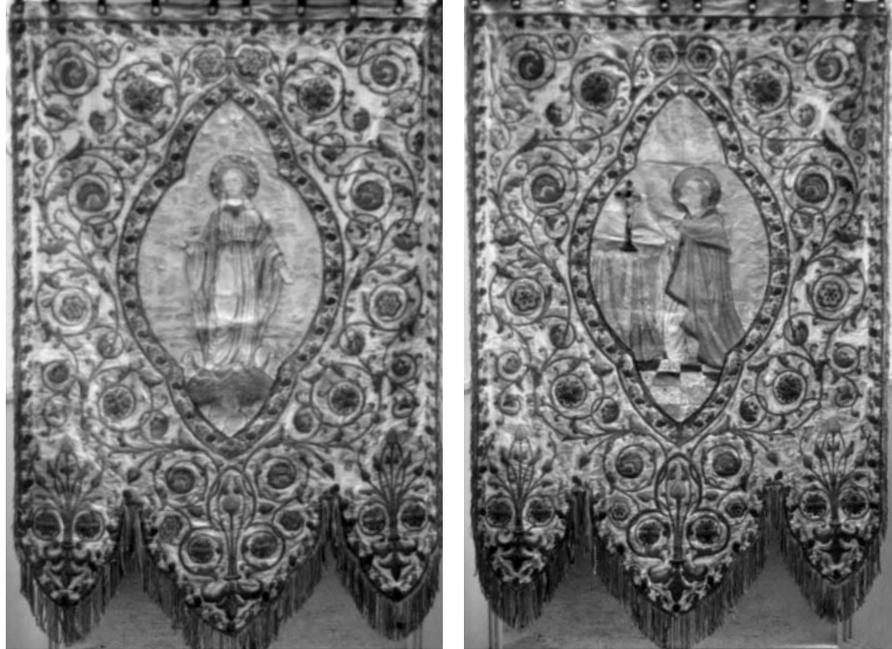
Chapelle du Collège Saint-Charles (aujourd'hui Mairie de Monaco).



¹ Paris, B.N.F., Nouvelles acquisitions françaises, 16282. M. D. [Michel Decaudin], *Manuscrits et documents à la Bibliothèque Nationale*, in *Que vlo-ve*, revue des études sur Apollinaire, n° 23, juillet-septembre 1987, p. 3.-15.

² En janvier 1891, la famille occupera un petit appartement, au n° 15 de la rue Louis Notari actuelle (Maison Boisson), mais le quittera ensuite, après quelques démêlés policiers d'Angelica, pour un très pauvre logement dans le quartier populaire du Carnier, de l'autre côté de la frontière, tout proche cependant du Casino où Angelica Kostrowitzky, - « Madame Olga » - , demi-mondaine, s'y distingue par ses excentricités. A la fermeture inopinée du Collège Saint-Charles, en octobre 1895, Wilhelm gagne le collège Stanislas de Cannes, puis en 1897 le lycée de Nice (futur Lycée Masséna). Il s'en retourna chez sa mère à Monaco dans un nouvel appartement passage Barriera actuel, sous le boulevard des Moulins (la villa Angelica, détruite en mars 2003).





Recto et verso de la bannière (ou gonfalon) de l'association pieuse dite « Congrégation de l'Immaculée Conception » de l'ancien Collège Saint-Charles de Monaco (fin XIX^e siècle).

après du prince Charles III avaient conduit à la suppression de l'abbaye nullius au profit d'un nouvel évêché ... dont il fut le premier titulaire ! On imagine mal, dans ce contexte, une quelconque demande de protection au prélat monégasque de la part des Flugi ! Il existait bien sur le Rocher un collège italien, tenu par les Jésuites, à la Visitation, mais Wilhelm et Albert furent inscrits en qualité d'internes au Collège du Rocher. Loin des regards de condescendance méprisante de l'aristocratie romaine, les bâtards Kostrowitzky purent tout au moins recevoir une éducation digne d'un sang et d'un rang qu'une étreinte amoureuse avait fait se rencontrer ...

En octobre 1888 le jeune Wilhelm entra en classe de 9^e au Collège. Il devait y rester jusqu'en 1895. Les lauriers qu'il reçut durant ces huit années monégasques furent comme une revanche sur une naissance sans gloire : les prix d'excellence, les premiers prix de français, de lecture, de récitation, de latin, de grec, d'histoire, de géographie, d'allemand, de calcul, dessin, etc., préludaient déjà à une destinée littéraire exceptionnelle et révélaient un esprit largement ouvert sur le monde. Les prix de dessin n'annonçaient-ils pas aussi les futurs *Calligrammes* du grand Apollinaire?

Wilhelm trouva sans doute dans la ferveur mystique l'exaltation de l'amour maternel. Le 8 mai 1892, le jeune garçon fit sa première communion et le 8 décembre de la même année devint membre (*congréganiste* disait-on alors) de la Confrérie de l'Immaculée Conception, dont il devint secrétaire (l'un des *dignitaires* ou membres du Bureau) en 1894. Cette empreinte religieuse allait modeler durablement l'esprit malléable de l'enfant : Apollinaire conserva tout au long de sa vie d'adulte une dévotion mariale particulière et un véritable besoin d'éternité qui perleront d'ailleurs au fil de ses poèmes d'inspiration biblique.

Épitaphe d'une vie trop tôt consommée, une inscription gravée dans le marbre sur la façade de l'ancien collège Saint-

Charles témoigne encore du passage du futur poète en Principauté³.

Venons-en à cette bannière ou gonfalon que nous évoquons en introduction de cet article.

L'iconographie, la facture des deux motifs figurés (broderie sur tissu contrecollé sur carton rapporté par couture sur les deux faces), l'étoffe utilisée, la passementerie en fil de cuivre jaune sont typiques des ornements liturgiques de la fin du XIX^e siècle de l'art dit « de Saint-Sulpice ».

Une face représente saint Charles Borromée (1538-1584), saint patron du collège, figuré de façon traditionnelle, en tenue cardinalice, abîmé dans la prière, à genoux au pied de la Croix. L'autre face montre l'Immaculée Conception, protectrice de la Congrégation, debout sur un croissant de lune, foulant aux pieds le serpent symbolisant le Mal.

La représentation de l'Immaculée Conception est celle retenue dans l'iconographie dès le milieu du XIX^e siècle, après les apparitions de la rue du Bac à Paris en 1830, de Lourdes en 1858 : on y voit, associées dans la même et unique personne de la Vierge Marie, la Femme du récit de la faute originelle de la Genèse et la Femme de l'Apocalypse de saint Jean, cumulant leurs attributs iconographiques respectifs : *Je mettrai de l'inimitié entre toi [le serpent] et la femme ... celle-ci te visera à la tête, et toi, tu la viseras au talon.* (Genèse, 3, 15). Bien que la femme de la Genèse soit Eve qui vient de pêcher, les Pères de l'Eglise et les théologiens y verront une image de la Vierge qui vainc le Mal. L'Apocalypse de Jean (XII, 1) nous donne une autre vision : *Et apparut un grand signe dans le ciel : une Femme enveloppée du soleil, et la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles.*

Depuis sa restauration en novembre 1997, la bannière est conservée à la Cathédrale de Monaco.



³ On songea un temps à donner le nom de Collège Guillaume Apollinaire à l'actuel collège Charles III de Monte Carlo, mais ce patronage fut écarté en raison de l'image sulfureuse du poète français.

PETROPOLIS 1942

Par Alain Pastor

Petropolis 1942 est une pièce de théâtre qui évoque le destin tragique de l'écrivain autrichien Stefan Zweig en exil à Petropolis, au Brésil, où il a fui le nazisme.

Dans ce passage, le jeune homme venu pour sauver Zweig du suicide lui parle des autographes d'artistes célèbres dont Zweig était un grand collectionneur.

LE JEUNE HOMME : Vous reste t-il ici encore quelques autographes ?

ZWEIG : Disparus ! Dilapidés ! Des pièces patiemment amassées, parfois payées une fortune, mais peu importait, le prix me semblait toujours inférieur par rapport à la valeur du document que désormais je possédais, et aujourd'hui que sont-ils devenus ? Détruits ou bien brûlés par maladresse ou pire par ignorance ou alors vendus à l'encan à des acheteurs peu scrupuleux. Peut-être ont-ils eux-mêmes dénoncé des gens dont ils convoitaient les oeuvres d'art ?
Aimez-vous les autographes ?

LE JEUNE HOMME : Oui, j'en possède quelques-uns, des auteurs que j'aime ou que je respecte, achetés au gré de mes envies et de mes moyens. J'en ai même un de vous.

ZWEIG : De quoi s'agit-il ?

LE JEUNE HOMME : D'une lettre que vous avez écrite.

ZWEIG (surpris) : Quand ?

LE JEUNE HOMME : Il y a un mois, ici à Petropolis.

ZWEIG (ne comprend pas) : Mais comment vous l'êtes- vous procurée ?

LE JEUNE HOMME : Je l'ai achetée chez un grand spécialiste d'autographes à Paris, il y a une dizaine d'années.

ZWEIG : À nouveau vos divagations, vous venez d'une autre époque, je l'avais presque oublié.

LE JEUNE HOMME : Je le savais, mais c'est la vérité !

ZWEIG : Pourquoi l'avoir achetée ?

LE JEUNE HOMME : Mais comme vous, pour pouvoir communiquer avec ceux que l'on admire, que l'on estime, comprendre le mystère de la création.

Cette lettre émouvante que j'ai conservée m'a probablement décidé de vous rencontrer.

ZWEIG : Une lettre que je vous aurais destinée quelque part dans le temps, lancée telle une bouteille à la mer que vous auriez reçue comme un message de détresse et vous voilà ici pour me sauver..... je voudrais le croire mais vous savez bien que tout cela est faux !

LE JEUNE HOMME : Peut-être, mais je suis bien ici devant vous et n'est-ce pas là le mystère de la création artistique ?



ZWEIG : La création artistique a guidé ma vie, ce fut une élévation de l'esprit au-dessus d'un monde que je maîtrisais, peu importait que la route fût difficile, même les moments de doutes ne pouvaient entraver le cheminement qui conduisait vers des sommets illuminés.

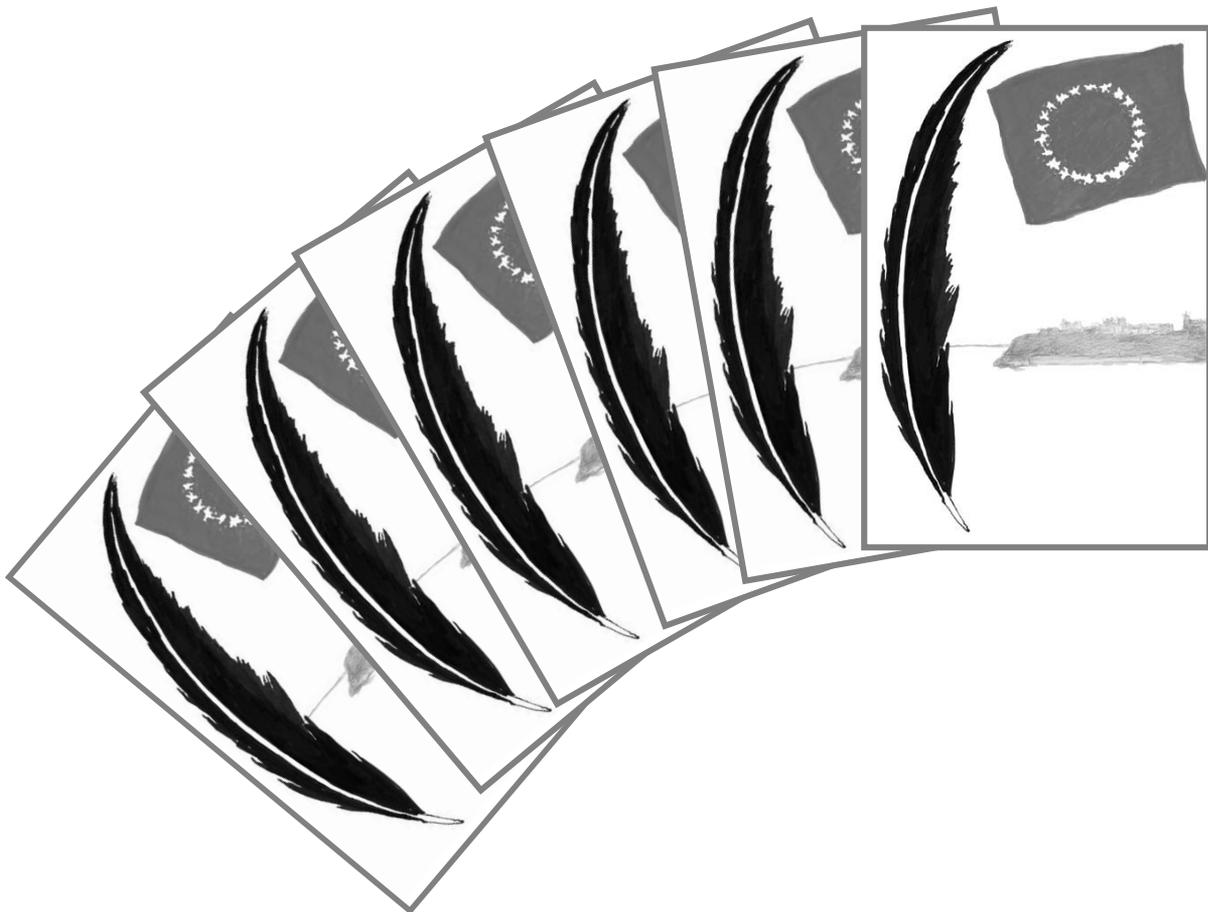
J'ai aimé, avec passion, ces périodes intenses où je composais, avec des mots, les mélodies qui ont charmé toutes ces inconnues, dont un seul regard me dévoilait des horizons si délicieux , qu'un vertige faisait tourbillonner ma tête dans l'attente de la volupté . Aujourd'hui, je n'ai plus envie d'attendre, je n'ai plus envie de recommencer, comme Sisyphe, à faire rouler un rocher qui à présent me cause tant de souffrances et, surtout, qui est devenu bien au-dessus de mes forces.

LE JEUNE HOMME : Nous sommes en 1942, attendez encore trois ans.

ZWEIG : Votre temps n'est pas le mien, mon horizon s'est obscurci.

LE JEUNE HOMME : Mais songez aux conséquences de votre geste sur le moral de vos amis qui souffrent comme vous de la guerre, de l'exil, vous êtes leur référence, cette intelligence lucide dont ils attendent des écrits d'homme responsable et non l'acte d'un désespéré.

ZWEIG : Vous ai-je dit que toute ma vie j'ai fui les responsabilités ?



En musardant

Par Suzy Fels-Jaspard

La connaissance du caractère d'un être humain ne s'acquière en général qu'en le fréquentant longtemps. Toutefois certains indices permettent, surtout à un observateur perspicace, de juger un être à n'importe quel moment : les traits de sa physionomie, l'éclat de ses yeux (les yeux ne sont-ils pas le reflet de l'âme ?), les tressaillements des muscles du visage en disent souvent plus long pour qui sait les interpréter ou les comprendre.

En outre, des chercheurs ingénieux ont cru découvrir et ont indiqué les méthodes qui permettent de connaître rapidement la valeur morale d'un être soit en examinant les éminences crâniennes ou les lignes de la main, soit en étudiant les caractères de l'écriture ou bien en interprétant certaines habitudes ou comportement, la façon de serrer la main, de marcher, etc...

La phrénologie, la chiromancie, la graphologie sont bien connues mais ce qui l'est moins c'est l'art de connaître le caractère et les tendances d'un individu, ses qualités et ses défauts, ses vices ou ses vertus, tout cela - le croirait-on ? - d'après l'usure des semelles de ses chaussures !

Au cours d'un séjour à Lausanne, j'ai appris par des amis de la Radio Suisse Romande que nous devions cette étude très spéciale à un célèbre docteur suisse qui l'a longuement examinée et vérifiée après des contrôles effectués auprès de sa clientèle de patients.

En fait ce spécialiste a toujours constaté qu'une semelle et un talon usés symétriquement dénotaient un homme pondéré, énergique, un bon employé ou encore une excellente mère de famille.

Si le bord extérieur de la semelle est plus usé que le reste, l'homme est têtu, volontaire, mais doté de qualités d'initiatives ; mais si l'usure est excessive on peut craindre d'être en présence d'un aventurier. Ce n'est pas la même chose si le bord interne est très usé ! L'homme alors est un faible, un irrésolu, tandis que pour une femme cela signifie qu'elle est douce, modeste, un peu craintive.

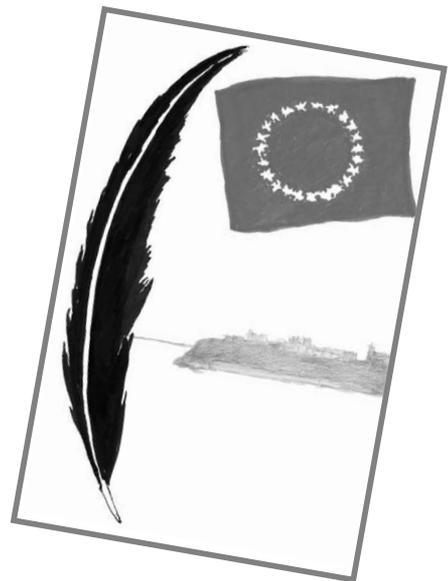
Mais le pire de tout, c'est quand les pointes sont usées de la même façon que les deux bords extrêmes tandis que tout le reste est en bon état, parce que, en ce cas là celui qui porte ces chaussures est presque toujours malhonnête, aventurier.

Et voilà comment l'auteur put établir l'exactitude de son diagnostic moral : il vit venir un jour à sa consultation un étranger. Selon son habitude il l'examina de la tête aux pieds, mais surtout il vérifia les

semelles de ses chaussures qui présentaient les trois indices essentiels.

« J'ai aussitôt pensé que cet homme était un fieffé coquin, raconte le praticien suisse, le lendemain mon visiteur fut arrêté pour vol et plus tard condamné à la prison ».

Pour terminer, s'il est parfaitement reconnu que l'usure des semelles de chaussures ne peut donner qu'un faible trait et pas toujours exact sur le caractère, par contre leur examen permet fort bien de distinguer certaines maladies sans même avoir vu le malade, telles que l'altération du cerveau et de la moelle épinière, l'hémiplégie, etc... et à ce titre cette curieuse étude ne pourrait-elle pas, encore, rendre de réels services au genre humain ?



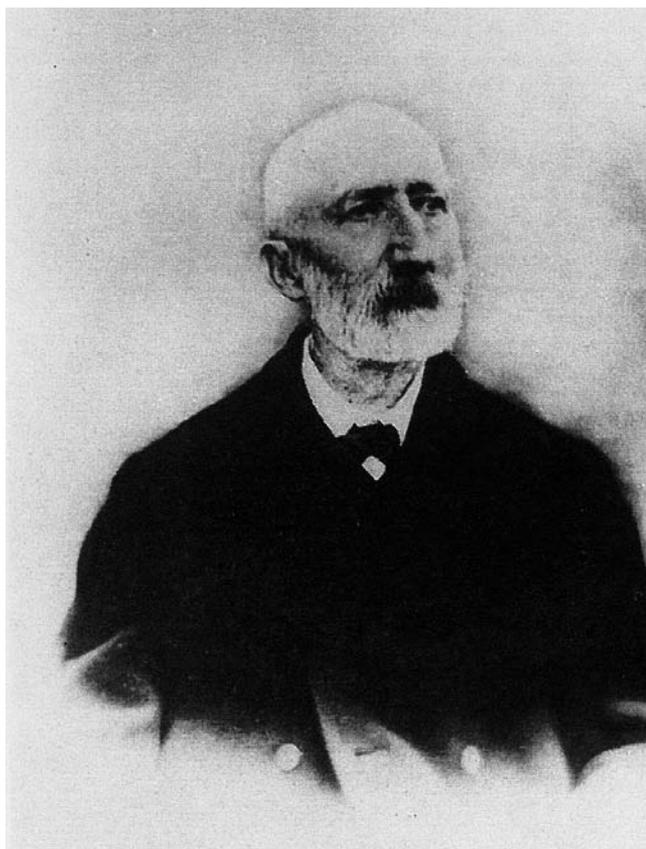
A propos d'un personnage méconnu : Arnoux Gabriel

Par Gabriel Gabrielli

Toutes les villes, villages et même hameaux possèdent des rues du fait de leur urbanisation et généralement celles-ci possèdent un nom qui permet de les situer. Un nom que l'on cite sans se préoccuper un seul instant de savoir ce qu'il signifie ou plus généralement qui était la personne citée. Monaco ne fait pas exception à la règle. Lors de mon travail de recherche qui amena à la parution de l'ouvrage "Per Carrugi", un nom attira plus particulièrement mon attention, car il m'était totalement inconnu. J'y ai donc consacré une recherche d'autant plus affinée qu'elle fut relativement peu aisée.

ARNOUX Louis Gabriel, naquit le 23 mars 1831 aux Mées, département des Alpes-de-Haute-Provence (anciennement Basses-Alpes), de Louis Joseph (propriétaire terrien) et de Gubian dite Allègre Philippine Joséphine Catherine⁽¹⁾. Comme il était de tradition anciennement dans certaines familles, le premier prénom de Louis se transmettait, il était déjà porté par son grand-père mort à la campagne de Russie avec le grade de Lieutenant de Vaisseau dans les Marins de la Garde⁽²⁾. Comme trouvé dans le dossier de Gabriel Arnoux, conservé au Service Historique de la Marine, celui de Gabriel est sans conteste le fait du hasard, son père Louis Joseph l'ayant déclaré le lendemain de sa naissance à savoir le 24 mars, qui jusqu'au Concile Vatican II initié par "le Bon Pape" Jean XXIII dans les années 1962/1965⁽³⁾, était la Saint-Gabriel. La même remarque est valable pour son père et la Saint-Joseph. Son prénom usuel restera Gabriel. De sa jeunesse aucun renseignement ne nous est parvenu.

Toutefois, comme pour son grand-père, son chemin semble tracé (par ses parents ?), la marine lui est destinée, son père s'engage auprès des autorités de l'Ecole Navale, à fournir : "...trousseau, livres et instruments exigés par les règlements etc.", document en date du 7 mars 1846. Ses études ne furent pas particulièrement brillantes si l'on en croit son dossier, ce qui ne l'empêcha pas d'embarquer et dès lors d'être cité comme un brillant officier (cancres ne désespérez pas !). Aspirant de 2ème classe le 1 août 1848, puis de 1ère classe le 7 octobre 1850, il fut promu Enseigne de Vaisseau le 3 décembre 1853, malheureusement et malgré tous ses efforts, n'a



pas le pied marin qui veut, certificats de plusieurs docteurs de la marine en attestent. Après avoir vainement tenté de se faire muter en service à terre, comme preuve de bonne volonté, son courrier au Ministre de la Marine et des Colonies, et, pourtant bien que soutenu par ses officiers, il n'y eut aucune dérogation au règlement de l'époque et fut contraint de quitter la marine en 1858. Il semble bien, que fort logiquement, il redoutait avant tout de perdre le bénéfice de ses dix années d'embarquement. Dans ses états de service figure : embarqué à bord de "l'Hercule" en 1849, du "Jemmapes" en 1850, de "l'Uranie" en 1853, de "l'Euphrate" en 1854 et du "Titan" en 1855.

Dès lors une nouvelle vie s'ouvrait à lui, rentré aux Mées dont l'économie principale s'articulait alors autour de la sériciculture et tirait son épingle du jeu dans la "guerre de la soie" qui se livrait alors avec une concurrence féroce du Japon et de la Chine dont l'ouverture du canal de Suez en 1869 avait dopé les exportations vers l'Europe et bien entendu la France. Les Cévennes devaient être la première des victimes de la "mondialisation" de l'époque, aux alentours de 1880.



Gabriel Arnoux doté d'une intelligence remarquable, prit part dès lors aux recherches sur les vers à soie et perfectionna les procédés de drainage cellulaire, ainsi qu'en témoignent le second volume sur les maladies, (muscardine, gatine, ...), des vers à soie de Pasteur et les articles qu'il fit paraître dans le "Moniteur des Soies" en 1868.

Pasteur entretenait d'excellents rapports avec Gabriel Arnoux, une correspondance active basée sur une confiance mutuelle permettait un échange de découvertes. Ils ne devaient pas être seuls dans leur combat, car Henri Raibaud-L'Ange directeur-proprétaire de la ferme-école de Paillerols au Plan des Mées (instituée depuis 1849 et qui fermera en 1881) aidé de son épouse et Laugier, Maire d'Oraison, étaient du même combat, ils devaient être félicités par le Ministre de l'Agriculture. Un Gaston Arnoux devait par la suite fréquenter fort brillamment l'Ecole Pratique d'Agriculture et d'Horticulture d'Oraison, son professeur de sériciculture fut, en 1910, Léon Granier, s'agit-il d'un neveu de Gabriel Arnoux, ou d'un homonyme (le patronyme Arnoux ou Arnaud étant fréquent en Provence) ?

Reconnaissance des gens du pays, il fut élu Maire des Mées du 17 février 1878 au 7 mai 1882, succédant à son ami Henri Raibaud-L'Ange, assumant également les fonctions de suppléant du Juge de Paix et devint également Président de la Société des Secours Mutuels, société fort importante à l'époque.

Des connaissances acquises à Navale et ses nombreuses expériences sur site firent que Gabriel Arnoux s'occupa des travaux de colmatage dans les graviers de la Durance au moyen des limons de cette rivière. Ses travaux lui valurent la Prime d'Honneur du Concours Agricole qui, en 1879, réunissait les Hautes et Basses-Alpes. Il devait décrire ses procédés dans le "Journal de l'Agriculture". Nos régions méridionales n'étaient pas encore assainies et il devait contracter le paludisme. Il fut alors contraint d'abandonner ses études sur les bords de la Durance mais également sur le même type de rivière tel le Buëch, se consacrant dès lors aux mathématiques, développant l'emploi de la méthode graphique en algèbre et en arithmétique.

Son œuvre principale demeure : "Les Essais de Psychologie et de Métaphysique Positives, Arithmétique Graphique, les Espaces Arithmétiques Hypermagiques" Cet ouvrage de 1890, fut dédié à Charles de Freycinet, et publié avec le

concours de Charles A. Laisant. La dédicace de ce volume se termine par ces mots : ...Il existe une analyse métaphysique infiniment plus importante que l'analyse mathématique, qui domine cette dernière, l'éclaire, lui donne sa raison d'existence et la sanctionne... Cette idée, d'ailleurs, règne dans tous les travaux de Gabriel Arnoux. Dans les mémoires qu'il a publiés en dernier lieu, il assimile les fonctions algébriques, appliquant aux premiers, mutatis mutandis, les formules classiques de l'algèbre élémentaire. D'autres mémoires furent publiés dans le "Bulletin de la Société Mathématique de France" ou encore dans les "Comptes-Rendus des Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences. On lui doit de très nombreuses études et parutions sur les mathématiques pures, on peu citer pêle-mêle⁽⁴⁾ :

- Le cas général du carré de l'hypoténuse, in-8° de 1889
- Technologies graphiques ; appareil pour la décomposition d'un polynôme en facteurs, in-8° de 1893
- Fantaisie sur les coups maxima du jeu du Piquet, in-8° de 1895
- Solution des équations arithmétiques du 3ème degré de module impair, in-8° de 1901
- Essais de psychologie et de métaphysique positives. Arithmétique graphique, correspondance entre les espaces arithmétiques et les équations arithmétiques (suite) Solution de l'équation du quatrième degré, module 5, in-8° de 1902
- Questions diverses concernant les congruences de module composé, in-8° de 1902
- Tables de puissance de modules Ax et $2n$, leur construction pratique, in-8° de 1903
- Construction des tables de puissances des moules composés, in-8° de 1903
- Notions générales sur les espaces arithmétiques résolvents et décomposants, in-8 de 1904
- Solution des équations arithmétiques du 3ème degré au moyen de la formule de Cardan, in-8° de 1904
- Les espaces arithmétiques dont les côtés sont des nombres premiers inégaux. Leur application : 1er A la théorie des congruences 2° A la construction des espaces magiques. Grilles et problème des officiers, in-8° de 1905
- Les constellations hypermagiques, in-8° de 1909



- Essais de psychologie et de métaphysique positives. Essai de géométrie analytique à deux dimensions, in-8° de 1911

Les mathématiciens et les autres pourront consulter ces ouvrages (et bien d'autres) à la Bibliothèque Louis Notari de Monaco.

On retrouve Gabriel Arnoux en Principauté de Monaco aux alentours de 1900, pour quelles raisons ? Sa santé ? Toujours est-il qu'il est l'heureux propriétaire de la "Villa Germaine", sise boulevard de l'Observatoire, devenu boulevard du Jardin Exotique. Gabriel Arnoux continue d'entretenir une correspondance abondante avec le Prince Albert I^{er}, (complicité entre marins ?). Les archives du Musée Océanographique de Monaco possèdent une lettre de huit pages, datée de 1912, uniquement consacrée à des problèmes mathématiques qu'il expose consciencieusement au Prince "Savant" Albert I^{er} (5), qui devait lui accorder la nationalité monégasque par Ordonnance Souveraine n° 1875 du 9 mars 1910(6).

Gabriel Arnoux devait décéder à l'hôpital de la Principauté de Monaco, le 4 avril 1913 à l'âge de quatre-vingt-deux ans, célibataire et "rentier" comme l'affirme l'acte de décès de Suffren

Reymond, Maire de la Condamine(7). Rappelons qu'à cette époque "nouvelle" la Principauté comptait trois maires, élus un par quartier (Monaco-Ville, Condamine, Monte-Carlo), avant un ajustement important à venir (voir articles : rue Suffren Reymond et square Gastaud dans "Per Carrugi" du même auteur). Lors de la restructuration du cimetière de Monaco, survenue en 1922 (il n'était pourtant ouvert que depuis le 1^{er} novembre 1868, ayant déjà succédé à celui de Monaco-Ville devenu trop petit), les corps non réclamés furent déposés dans la fosse commune, qu'en est-il devenu de celui de Gabriel Arnoux ?

La "Villa Germaine" qui possédait de si beaux jardins a fait place de nos jours à un non moins bel immeuble dénommé fort justement "Les Orangers", les escaliers Gabriel Arnoux qui relient le boulevard de Belgique au boulevard du Jardin Exotique, bien que modifiés, demeurent afin de perpétuer le souvenir de ce brillant esprit ; sur ce que fut sa vie, l'investigation peut continuer... Au fait, est-il seulement reconnu dans sa ville d'origine, une rue, une place, porte-elle son nom ? Il est vrai que nul n'est prophète dans son pays...

Documents :

- (1) - Extrait du registre de déclaration de naissance - Mairie des Mées
- (2) - Dossier individuel Louis-Gabriel Arnoux cote CC7 ALPHA 50 - Ministère de la Défense - Etat-Major de la Marine - Service Historique de la Marine - Vincennes
- (3) - Pape JEAN XXIII, (dit fort justement : Le Bon Pape). RONCALLI Angelo Giuseppe, né le 25 novembre 1881 à Sotto il Monte, décédé le 30 juin 1963. Il convoqua le concile Vatican II (1962/1964), afin de réformer l'Eglise. Celui-ci se continuera sans lui après sa mort. Le Pape PAUL VI s'y attela de nouveau en 1965, sans bien grand résultat selon les spécialistes, la réforme a du mal à passer.
- (4) - Fiches techniques de la Bibliothèque Louis Notari, rue Louis Notari à Monaco
- (5) - Service des Archives du Musée Océanographique de Monaco, fonds Albert Ier
- (6) - Service des Archives du Palais Princier
- (7) - Acte de décès, année 1913, n° 56, Mairie de Monaco

Bibliographie :

Œuvre collective : « Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes » - Repos - Digne 1850

Œuvre collective : Dictionnaire, Annuaire des Basses-Alpes - Flammarion - Paris 1906

Œuvre collective : « Aux Mées quand on faisait des Magnans... » - Association « Les Amis des Mées » 1984

Gabriel Gabrielli : « Per Carrugi » - Taurus éditions - Nice 2000



Pendelzug

Par Enaira

Ils s'opposèrent comme jamais. Il dit que c'était sans issue. En deux mots elle aurait voulu s'expliquer encore. Mais il était déjà trop tard. Il n'était plus prêt à l'entendre. Il s'enferma dans son bureau sans lui accorder un dernier regard. Elle pensa que c'était fini entre eux. Elle partit anéantie.

Il fallait à tout prix se changer les idées. Elle prit le train. C'était un train pendulaire qui la berça en se penchant dans les virages. Il avançait entre les bleus ciel et les verts pré. Quelques nuageux moutons flottaient. Elle ne pensait à rien. Elle se sentait bien. Elle était comme le nourrisson dans les bras de sa mère.

Où la menait ce pendulaire, ce «Pendelzug» qui veut dire navette en allemand ? Allait-elle revenir de ce voyage ? Elle avait réservé une chambre d'hôtel à deux cents mètres de la maison familiale. Elle avait trouvé ça plus commode. Elle n'avait emporté qu'un tout petit bagage. Pour s'installer dans la maison familiale il eût fallu prendre du linge de maison, et peut-être prendre la poussière et chasser les araignées avant d'y loger car la maison était à l'abandon. Comme c'est triste une maison vide et désertée par les êtres chers.

Vers un an et demi ses parents l'avaient laissée dans une pouponnière pendant un mois pour aller rendre visite à ses grands-parents qui séjournèrent à l'étranger. Quel vide avait-elle pu ressentir ?

L'hôtel lui plaisait. De sa chambre, elle avait vue sur le lac au Nord et sur les remparts de la ville à l'Ouest. Elle avait des repères. Quels repères avait-elle eus dans la pouponnière ? Elle avait du pleurer quand elle avait été séparée de ses parents, mais avait-elle seulement compris ce qui lui arrivait ?

Dans l'après-midi elle se rendit à la maison abandonnée et fut surprise de la trouver en meilleur état qu'elle ne le pensait. Le jardin avait même gardé certaines ressources, des mûres, des prunes et des pommes, de quoi survivre. A l'hôtel, elle prit la demi-pension et le soir lui fut servi un délicieux et copieux repas. C'était même trop avant de se coucher. A la pouponnière certainement qu'on lui avait donné à manger. Peut-être s'était-elle gavée pour compenser l'absence ?

La nuit fut hachée par les pleurs et les cris d'un bébé dans la chambre voisine. Elle fut réveillée toutes les deux heures. Oh comme les bébés des autres sont insupportables ! Horribles pouponnières.

Réveillée le lendemain matin dès huit heures, elle se réjouit néanmoins de sa journée car elle était invitée à

une réunion de famille. Le soleil fut aussi invité et caressa les convives sur la pelouse qui s'étendait de la maison au bord du lac planté de roseaux. Une pouponnière serait-elle aussi une grande famille ?

Elle avait une question à poser à son frère qui avait un an et demi de plus qu'elle et qui était sa mémoire. Quel âge avait-elle quand ses parents l'ont abandonnée à la pouponnière ? Pouvait-il situer plus précisément cet événement ? Il pensait que c'était probablement après la guerre et avant le départ à la retraite de leur grand-père. Il se souvint qu'une tante, car il avait été confié à la famille, faisait un geste de la main en lui disant que ses parents étaient tout là-haut. Il devait approcher trois ans. Il finit en disant qu'il y a des choses dont plus personne ne peut rien dire aujourd'hui. Elle imagina le bébé en dépression anaclitique qu'elle avait peut-être été.

La nuit suivante fut excellente car le bébé voisin était parti avec ses parents. Elle fut invitée à un barbecue par un cousin qui la traita comme d'habitude d'enfant gâtée ! Elle a toujours mangé à sa faim, une faim à la limite de l'anorexie parfois... Quelle affection lui avait manquée ?

Au matin le ciel pleura. Elle se réfugia sous les arcades de la ville proche. Son séjour touchait à sa fin. Le train pendulaire la reprit dans ses bras comme sa maman en la berçant doucement. Elle fit à l'envers le trajet de l'aller. De retour, elle téléphona à son ami qui l'accueillit d'une voix excessivement chaleureuse. Elle demanda s'il était encore fâché contre elle. Il répondit d'un ton enjoué : « Pourquoi je ne serais plus fâché ? » et elle partit d'un éclat de rire...

enaira@libello.com



Sous l'énigmatique regard du sphinx

Par Robert Roc

Alors qu'en Europe centrale colonisée par des agriculteurs-éleveurs poussés à la suite d'une forte poussée démographique à abandonner leurs terres d'origine étaient apparus chênes, tilleuls et érables, aurochs, élans et cerfs, de l'autre côté de la mer du milieu une contrée pouvait être tenue selon la définition d'Hérodote pour « un don du Nil ».

Il y a quelques cinq millénaires, unifiée par Narmer et dotée d'une capitale aux murs blancs, Memphis, l'Égypte vivait en effet par ce fleuve dont la source resta longtemps inconnue même si Aristote put assurer qu'il descendait d'une « montagne d'argent » nourrissant d'après Claudius Ptolémée « de leurs neiges les lacs sources du Nil », ces sources que, par la suite, Cyrus, Cambyse, Alexandre le Grand et César firent vainement chercher car l'une d'elles n'a été découverte qu'en l'an 1618 de l'ère chrétienne par Gaspar Paez et une autre que deux siècles plus tard par John Speke.

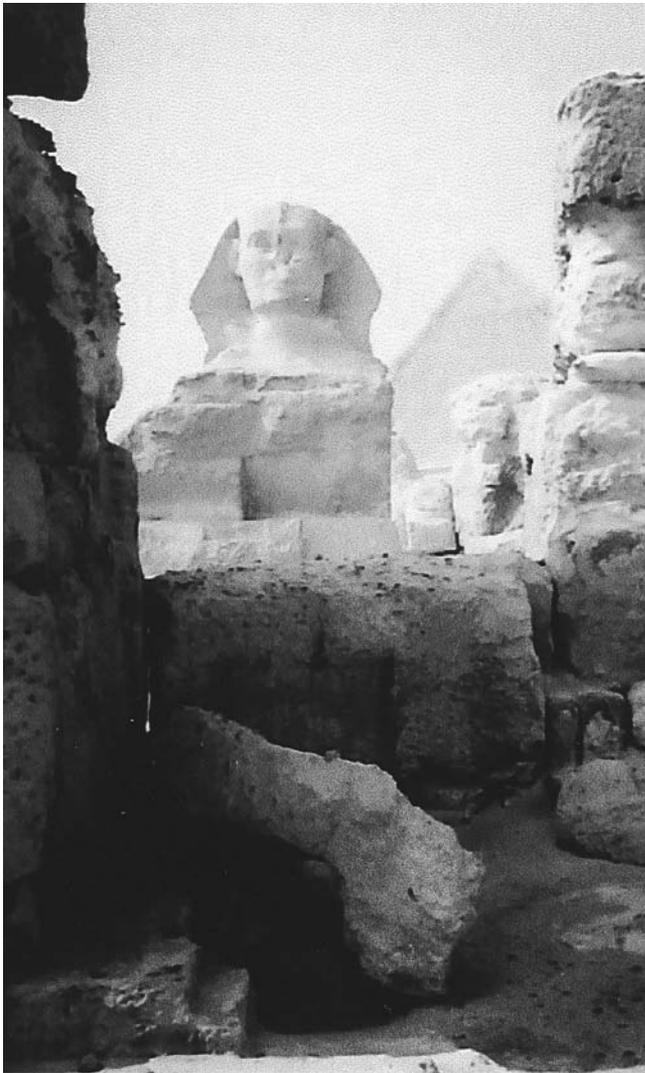
Faut-il s'étonner que tout au long de ce cours d'eau, l'un des plus grands du monde, au dessus duquel, parce qu'il coulait droit d'un sud mystérieux au nord méditerranéen, l'astre du jour semblait décrire un arc complet, soit apparue, avec la soudaineté d'un lever de soleil, une civilisation spécifique et grande à l'image du premier des souverains d'Égypte, ce Narmer que les Grecs appelèrent Ménès.

Faut-il s'étonner de la fascination exercée par ce fleuve vivifiant venu de terres alors inconnues, dévalant dans le haut pays de cataracte en cataracte et s'étirant en aval à travers le désert pour s'épanouir, en son delta, comme une fleur de lotus ?

Contrairement aux autres grands fleuves comme le Tigre et l'Euphrate en Mésopotamie, l'Indus en Inde, le Houang-Hou en Chine tous uniformément caractérisés par des crues irréguliers et désordonnées, ce fleuve au long cours présentait la particularité de déposer chaque année à la même époque un riche limon noir sur les terres riveraines.

Mais tout comme en Mésopotamie où avaient été quelque peu disciplinés ses deux fleuves à coups collectifs de creusements de canaux de captage et de constructions de digues de protection, en Égypte, l'assujettissement des populations nilotes à des corvées communautaires sous la forme de travaux d'irrigation et de maintenance de vastes réseaux de dérivation au financement assuré par des impôts individuels en céréales et en bétail a permis d'optimiser au maximum la bénéfique crue annuelle avec cette conséquence que, pour redélimiter leurs parcelles aux repères brouillés par les eaux, les habitants durent se livrer à de pragmatiques mesures d'arpentage à l'origine de la géométrie à laquelle, bien plus tard, Euclide donna des fondations classiques.





Faut-il s'étonner que, prenant effet au milieu du mois de juillet avec la ponctuelle inondation, un calendrier solaire, plus précis que le calendrier sumérien parce que totalisant 365 jours par ailleurs répartis en douze séries de 30 jours aux quelles s'en ajoutaient 5, ait été conçu sur les rives de ce fleuve ?

Faut-il s'étonner que, à ses abords, se soit développée une écriture qui, telle un monument, s'adressait à l'œil, une écriture imagée qui permet d'échapper au temps et de rendre éternelles les connaissances humaines, éternelles comme voulaient l'être des monarques à qui toutes et tous devaient obéissance totale.

Dans ce pays où tout donne le spectacle permanent de l'instabilité, que ce soit le fleuve ou le désert aux vagues liquides ou sablonneuses sans cesse agitées par les vents, dans ce pays où se voit la permanence et la fragilité des choses, il semble naturel que, en réaction, ses rois et leurs sujets aient éprouvé le besoin d'une stabilité qu'ils croyaient assurée dans un imaginaire au-delà.

Aussi l'idée de la survie dans un autre monde tapissé d'oasis aux palmiers bien enracinés dans la terre poussa les Nilotes à conquérir cette nécessaire immortalité, laquelle exigeait pour accéder à la vie future la survie du

corps sous forme de momie dont la préparation naquit sans doute de la résultante d'un simple phénomène naturel ; le sable chaud du désert, dans lequel peu disposés à transformer leurs limités champs fertiles en champs de repos les riverains de l'étroite vallée du Nil enterraient leurs morts, provoquant en effet le blocage du processus normal de décomposition des corps et entraînant leur dessèchement parfait pour autant qu'ils n'aient pas été déterrés par des bêtes sauvages en quête de nourriture carnée.

C'est pourquoi pour assurer à sa mort une protection durable à son corps, le pharaon Djéser, il y a 4500 ans, se fit construire à Saqqarah une inviolable résidence d'éternité faite de six mastabas superposés comme en ce même millénaire en avaient édifiés les Mésopotamiens à Our ou, plus tard, les Olmèques à Teotihuacan avec cette différence fondamentale d'optique qu'il ne s'agissait nullement là d'un haut lieu sacré où montait le prêtre pour se rapprocher de ses divinités mais seulement d'un tumulus de dimensions colossales destiné à n'être qu'une sépulture digne de la puissance du souverain, de sa richesse, de sa majesté surhumaine, une sépulture à la mesure de son espérance de survie dans l'au-delà .

Selon la volonté pharaonique et contemporaine des pyramides andines de Caral portant, quant à elles, au sommet une esplanade rituelle accessible par un escalier monumental, l'œuvre purement funéraire de l'architecte Imhotep formait une masse équilibrée à la géométrie pure dont le gigantisme, pour l'époque et les temps qui ont suivi, était à la mesure de l'habileté et de la persévérance de ceux qui l'avaient édifiée de leurs mains comme à celle de l'intelligence de celui qui l'avait conçue selon des principes engendrant des formes dont, par delà la terre à terre ambition d'un roi qui voulait assurer sa pérennité, les proportions exprimaient l'harmonie à la fois des éléments architecturaux avec l'ensemble de l'édifice et celle de l'être humain,





considéré comme un microcosme avec l'univers ce macrocosme.

L'imitant en cela, le pharaon Khoufou voulut le dépasser en projetant plus haut encore vers le ciel son phantasme de pierres dont chaque face rappelle la forme triangulaire du delta nilote.

Pour satisfaire un besoin de grandeur plus orgueilleux encore, Khoufou, voulant surclasser l'œuvre déjà colossale d'Imhotep, se fit en effet bâtir à Gizeh, non loin de Memphis, une pyramide aux parois lisses bien plus grande que celle à degrés de Djoser, à peu près à la même époque où, à des milliers de kilomètres de là, des humains finissaient de dresser sous un ciel combien plus brumeux un étrange assemblage de pierres connu par la postérité sous le nom de Stonehenge.

L'usage de la roue, des treuils, des animaux de trait étant encore ignoré, seule la force musculaire humaine fut à la disposition du maître d'œuvre, ce qui n'empêcha pas que la merveille du monde élevée à la gloire de celui que les Grecs appelèrent Kheops soit parfaite, ses quelque deux millions de blocs de pierre taillée dont le moindre pèse 2.500 kgs s'étant ajustés les uns aux autres avec une précision d'autant plus étonnante qu'étaient primitifs les instruments d'arpentage et rudimentaires les outils de pierre et de cuivre.

Et même si par la division de son périmètre de base par sa double hauteur s'obtient, en se basant sur la coudée égyptienne comme unité de longueur, le rapport Pi, soit 3,1416, que donna plus tard Archimède, les textes et les peintures dont sont revêtues les parois internes sont muets à ce propos tout comme ils le sont sur les techniques utilisées - gradins de halage, rampes de glissement, luges basculantes ? - pour faire élever à la hauteur désirée par des fournées de cent mille hommes arrachés de trois en trois mois aux travaux des champs les blocs taillés et polis amenés jusqu'à pied

d'œuvre les uns à partir même du plateau rocheux qui sert de socle et les autres à partir de lointaines carrières d'où ils étaient parvenus à bord de barges halées sur le grand fleuve sur parfois un millier de kilomètres.

Dressant son faite à près de 150 mètres de hauteur, cette pyramide était-elle destinée à présenter dans son orientation, dans ses mesures comme dans ses agencements des données du passé et du présent comme des indications sur le futur ?

Toujours est-il que, appartenant à la caste sacerdotale détentrice de l'ensemble des connaissances de l'époque et partageant avec la noble caste des scribes le monopole de l'écriture, des prêtres astrologues avaient assuré Kheops de l'immortalité de son mausolée tout comme ils donnèrent à son fils Kephren la certitude que son propre tombeau et celui de son père résisteraient au temps placés désormais sous la garde impassible et vigilante d'un énigmatique sphinx aux yeux fixant étrangement le point de l'horizon où paraît le soleil.

Si les travaux forcés auxquels l'édification d'ordre de Kheops puis de Kephren et de Menkeouré d'aussi monumentales demeures d'éternité avaient astreint le peuple égyptien ne traduisaient en rien sa quête du sacré, il lui semblait cependant, dépassant en cela la vision purement charnelle du pharaon, voir dans les pyramides des symboles de la toute puissance du soleil dont chaque jour et manifestation du renouveau, la réapparition pouvait donner à penser que la vie humaine elle-même était matière à réincarnation.

Tirant parti de cette inclination populaire, les prêtres la transformèrent en un culte du soleil, un culte à la double dimension : visible, celle du soleil apparent, du soleil diurne dont la vitalité prodigieuse se renouvelle à chaque aurore, et invisible, celle du soleil noir dont la nocturne course elliptique inaccessible aux regards humains, allait, au travers du mystère, de la ténébreuse porte de la mort ouverte au couchant à la lumineuse porte de la vie ouverte au levant.

Pour renforcer encore leur pouvoir et asseoir davantage celui du Pharaon, les prêtres, sous l'influence du clergé d'Héliopolis, parvinrent à subordonner toutes les divinités locales à Ré, le dieu-soleil, et à exiger du peuple non seulement qu'il soit soumis au pharaon mais qu'il l'adore parce qu'ils le faisaient passer pour son fils.

Voulue par le clergé l'identification du Pharaon au Soleil assurait certes à la monarchie un caractère sacré mais ce n'était plus désormais le monarque terrestre, fut-il le fils de Ré, qui occupait le centre de l'univers mais le dieu Soleil, ce soleil dont la matinale apparition ne cessait d'être guettée par le sphinx de Gizeh.

(Photos Robert Roc)



Deux Princesses de France chassées par la Révolution

Par Flore Richelmy Bonnet

Sur les huit filles que la reine Marie Leczinska avait données à Louis XV, deux d'entre elles - la fière Adélaïde et la douce Victoire - eurent, à la différence des six autres, le privilège - mais, dans ce cas-ci, était-ce vraiment un privilège ? - d'avoir une vie assez longue pour assister aux premiers désordres de la Révolution et en être, elles aussi, les victimes.

Déjà, au cours des journées d'octobre 1789, où les émeutiers ont donné l'assaut au Palais de Versailles, n'ont-elles pas été obligées d'arborer la cocarde tricolore ? Faisant alors preuve d'un grand courage, elles ont ouvert leurs appartements aux gardes françaises que la populace pourchassait. Cependant, elles ont cru devoir rester auprès du roi, leur neveu. Mais, ces pieuses princesses changeront d'attitude quand, le 12 juillet 1790 l'Assemblée décrète la constitution civile du clergé qui est sanctionnée par Louis XVI quelques jours plus tard. Décidées à quitter la France, elles demandent au roi de les y autoriser. C'est ensemble qu'ils chercheront un endroit où pouvoir se réfugier : la Belgique, l'Espagne ou Rome. Ce sera la ville papale qui obtiendra leurs suffrages. Toutefois, leur départ n'ira pas sans soulever

les passions à l'Assemblée Nationale qui passera 4 heures à délibérer sur son opportunité.

C'est donc le dimanche 19 février 1791, vers onze heures du soir, qu'accompagnées d'une nombreuse suite, elles quittent le château de Bellevue, somptueuse demeure - d'abord propriété de la Pompadour - qu'elles ont achetée peu de temps après la mort de leur père et où elles résident habituellement, puisqu'elles ne passent à Versailles qu'une courte période hivernale.

Ce voyage ne sera pas de tout repos. Ceux qui les regardent traverser villes et villages ne se gênent pas pour faire des réflexions désobligeantes. Avec un serrement de cœur elles se rappellent les flatteries des courtisans, l'amabilité de leurs maîtres, les prévenances de Beaumarchais qui leur a appris à jouer de la harpe et faisait de la musique avec elles. L'auteur dramatique Carlo Goldoni ne s'est-il pas improvisé pour Mesdames de France professeur d'italien ? « Qu'elles sont vieilles, qu'elles sont laides ! » entendent-elles aujourd'hui en fait de compliments.

Déjà, le 21 février - seulement deux jours après leur départ - elles sont retenues 11 jours prisonnières à

Madame Victoire de France, Fille de Louis XV.
Peinture de J.-M. Nattier



Madame Adélaïde, fille de Louis XV, maniant la navette.
Peinture de J.-M. Nattier



Arnay-le-Duc, en Bourgogne, attendant au presbytère, où elles logent, la permission de repartir. Enfin, le 3 mars, elles sont libres de gagner Lyon où elles arrivent le 5, se hâtant de quitter la ville pour arriver au plus tôt dans les Etats du duc de Savoie.

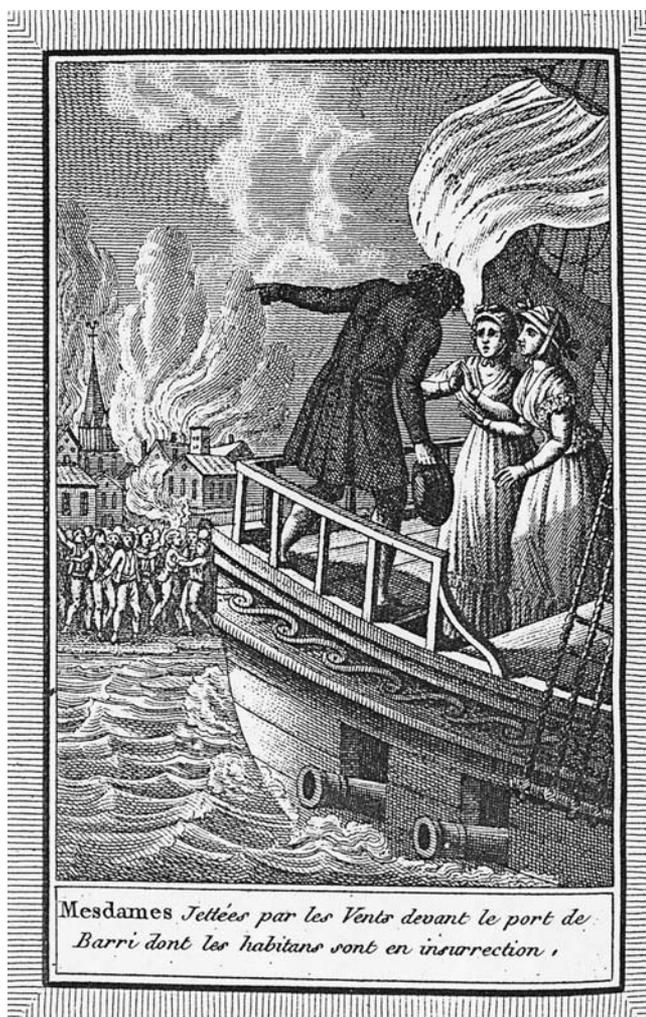
Enfin, les voici à Chambéry et, Victoire, qui n'a cessé de pleurer depuis « leur arrestation », se rassure et sèche ses larmes. Elles sont fêtées et soignées.

C'est le cardinal de Bernis, ancien Ministre des Affaires Etrangères à l'époque, surnommé par ses pairs « Babet la bouquetière », et aujourd'hui ambassadeur de France à Rome, qui leur offrira l'hospitalité. Les deux princesses comptent s'arrêter à Parme où se trouve leur neveu, fils de leur sœur aînée décédée, et arriver au terme de leur voyage au plus tard, vers la semaine de la Passion. C'est ce que, de Turin, Madame Adélaïde écrit au cardinal. Le samedi 16 avril 1791 elles entrent enfin dans Rome. De Bernis, accompagné de notables, est allé au-devant d'elles. Le lendemain, Pie VI les reçoit pendant deux heures, et, fait exceptionnel, le lundi, il leur rend visite. Elles resteront au Palais Carolin jusqu'en 1797 puisque le traité de Tolentino les obligera à fuir une fois de plus. Rien ne marquera particulièrement leur séjour romain, si ce n'est qu'elles reverront Madame Vigée-Lebrun, elle aussi, en exil, et qu'elles poseront, dès juillet, pour qu'elle fasse leurs portraits. Elles apprendront la mort de Louis XVI suivie par celle de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth et, avec les familles princières de l'endroit, elles assisteront à un solennel service funèbre en l'église Saint-Louis des Français.

Mais, leur exil romain sera des plus doux comparé à une véritable odyssee qu'elles vivront, en partie, sur une embarcation de fortune. Elles se réfugieront successivement dans le royaume de Naples, dans l'île de Corfou et enfin à Trieste. Elles y aborderont le 19 mai, accueillies par 21 coups de canon. Le 7 juin 1799 Victoire mourra, suivie, le 27 février 1800 par Adélaïde. Leurs corps, ramenés à Toulon le 20 décembre 1814, attendront jusqu'au 20 janvier 1817 d'avoir une sépulture définitive, Louis XVIII les ayant fait ensevelir à Saint-Denis.



Mesdames Visitent les environs de Rome, et se voient des ruines.



Mesdames Jettées par les Vents devant le port de Barri dont les habitans sont en insurrection.

La guerre de course le long des côtes monégasques aux XVII^e et XVIII^e siècles

Par Ernesto Ameglio

Malgré la profusion de documents, parfois très détaillés, s'y référant, l'activité maritime de guerre de course, aux XVII^e et XVIII^e siècles, assez répandue pendant cette période, est rarement évoquée de la part des historiens locaux.

Les événements, nombreux et diversifiés, qui se succédèrent dans le monde au cours de ces deux siècles, m'obligent à recourir parfois à des digressions relatives à des périodes antérieures pour fournir les explications nécessaires. De plus, le lexique marin de cette époque, par sa déictique, contenant des démonstratifs trompeurs suite à la polysémie des mots en usage dans chaque marine nationale, n'en facilite pas la compréhension. Par exemple, les modèles des bateaux, qui ne survivent désormais que dans les musées ou sur les gravures de leur temps, portaient des noms dont certains ont même disparu des dictionnaires modernes. Ce qui suit n'est donc qu'un résumé très partiel, sans prétention et sans ordre chronologique.

Je puise mes sources surtout dans le livre, "La chasse des navires ennemis" - "A caccia de' legni nemici" - *Corsari europei nel Mediterraneo del Settecento*, des éditions Philobilon, février 2002 - Vintimille, écrit par Luca Lo Basso, historien issu de l'Université de Gênes et de celle de Ca' Foscari de Venise.

Les 3/4 du contenu de ce livre sont extrait des archives concernant les ports de Nice et Villefranche. Surprenant le fait que Monaco y est cité seulement 12 fois, le plus souvent pour l'indiquer comme lieu d'une capture, du départ d'un navire ou de son escale, pour désigner la nationalité d'un capitaine ou du propriétaire monégasque d'un bateau étranger de la part d'un sujet monégasque. Pénurie sans doute apparente, car Monaco, ainsi que la Maison de Savoie et le jeune royaume de Sardaigne ensuite, eurent leurs corsaires, quoique jamais à l'échelle des Anglais ou des Français.

Restant sur cet aperçu, la "course" des vaisseaux monégasques paraît se limiter à intercepter les navires jugés caboter trop près des eaux territoriales. Un de ces cas, y est mentionné et il survint le dimanche 4 février 1753, quand l'Invigliatore, un chebec, petit voilier à trois mâts affecté à la surveillance du droit maritime monégasque, poursuivit une polacre napolitaine, petit navire à voiles carrées, pour finalement l'arraisonner, grâce à quatre coups de canon, devant le phare de Villefranche. Donc, illégalement, car hors des eaux territoriales monégasques. Cette controverse fut réglée auprès du Consulat de la Mer de Nice, par l'intervention du gardien du phare de Villefranche, le nommé Nicola

Mauro, qui, lors de ses déclarations, confirma le compte-rendu du capitaine du bateau arraisonné.

Il ressort clairement que Monaco, au cours des nombreux conflits opposant la France à l'Angleterre, manifesta souvent ses sympathies pour la marine française. Nice, par contre, favorisa ouvertement les Anglais jusqu'au jour où le comportement outrancier de certains capitaines anglais, poussa la cour de Turin à revenir sur sa politique.

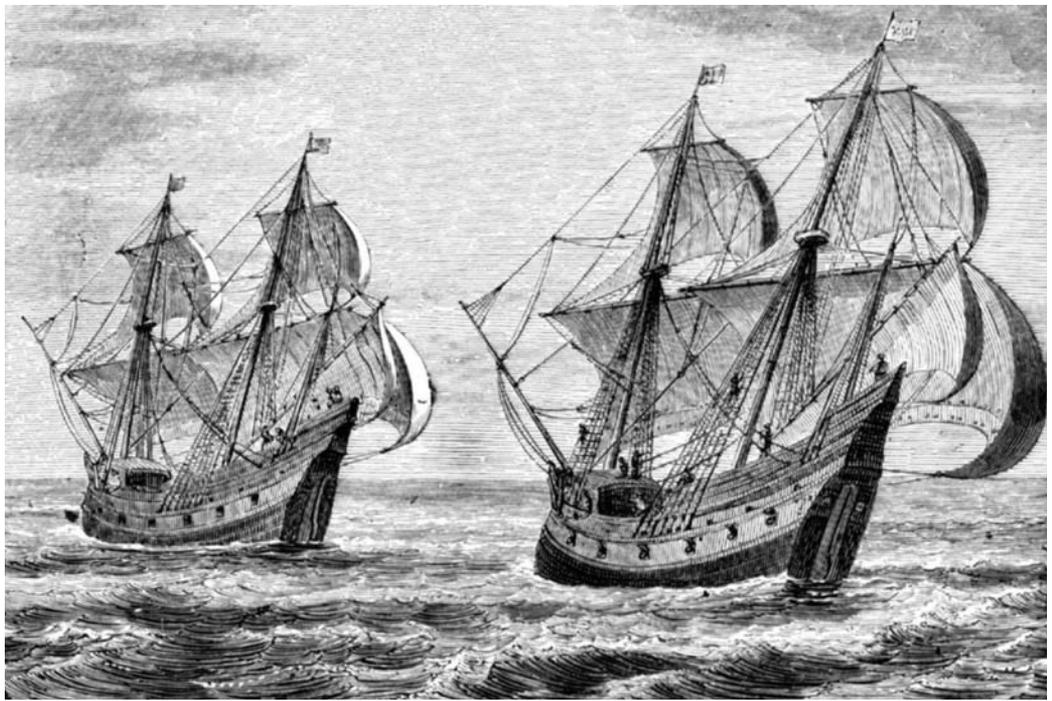
Mais pourquoi la guerre de course dans nos eaux ? Sans doute fût elle conjoncturelle pour pallier à la disette due à des très mauvaises récoltes en céréales qui affecta pendant les années 1590-1591 non seulement la Ligurie, mais d'autres pays de la Méditerranée. Cette carence, grave et persistante, avait poussé Gênes à réaliser un port franc afin de concurrencer les escales de Marseille et de Livourne avec son nouveau port construit par les Médicis. Les navires qui déchargeaient dans le port génois céréales et légumes furent exemptés de toute gabelle. La seule obligation, pour profiter de cette franchise, était que la part de victuailles égale au moins les deux tiers de la portée du navire. Dès la fin de 1591, suite à son succès, Gênes étendit ce privilège aux ports des deux rivières ligures (entre La Spezia et Sanremo), alors ses possessions.

La Maison de Savoie, en 1612, ne possédait que les ports de Nice et Portus Olivulae (Villefranche actuelle). Selon un document de C.M. Moschetti (Un porto corsaro durante la guerra dei sette anni, 1756-1763 - Nizza-Villafranca, Bollettino della Comunità di Villaregia-IX-XI- 1998-99)), en 1275 la cinquantaine d'habitants de Portus Olivulae, pour fuir la menace des Sarrasins basés à Frassineto, se retirèrent dans un lieu dit Montolivo (lieu dit dans l'arrière pays niçois). En 1293, invités par Charles d'Anjou, en qualité de comte de Provence, ils retournèrent s'établir sur la rade et la nouvelle agglomération fut appelée Villefranche, nom qu'elle porte toujours.

Dans l'anse dite de Saint-Lambert, située sous le château de Nice, se trouvait l'ancien port de Nikaïa, dont la caractéristique dominante était de s'ensabler à cause des alluvions du Paillon. Au début de la présence de la maison de Savoie à Nice, parmi les institutions mises en place par les nouvelles autorités, la plus importante et inédite fut sans doute la Maison de la Mer créée par le duc Ludovic en juin 1448, confirmée en 1528 et en 1531. Charles Emanuel Ier la renouvellera en 1613 et créa le Consulat de la Mer de Nice. Cela fut nécessaire car, l'année précédente, le 22 janvier 1612, il avait



promulgué un édit faisant de Nice et de Villefranche des ports francs, octroyant la protection aux personnes, un sauf-conduit aux patrons, aux marins et à toutes les marchandises débarquant dans ces deux ports. C'était sans doute une réponse aux lois appliquées dans les ports francs de Gênes, avec sa "Généralissimo" promulguée en 1609, et de Livourne avec la "Livornina" en vigueur depuis 1593 permettant à ce dernier de devenir le port le plus important de la péninsule.



Ce Consulat était un vrai tribunal et outre la surveillance du port franc, il avait de nombreuses autres attributions concernant les affaires commerciales et la surveillance de la pêche, défendue aux étrangers⁽¹⁾.

Au début de la nouvelle année 1613, le duc confirma l'édit. Il fut modifié en mars 1626 avec 26 rectifications mineures et perdura jusqu'à la nouvelle édition de 1749.

C'est seulement en 1752, à la fin de la guerre de succession autrichienne, que le roi Charles -Emanuel III décida l'agrandissement du port de Lìmpia afin de promouvoir l'accroissement du potentiel maritime et commercial du comté, travaux qui permirent par la suite à ce port, en 1781, la réception de 878 bateaux, dont 140 de Marseille et 117 de Gênes⁽²⁾.

Affluence qui donna raison à celui qui projeta et dirigea sa construction, le comte de Robilant : n'avait-il pas prédit un bon afflux de navires "tant petits que d'une portée moyenne". Néanmoins, pendant longtemps, les navires de plus de 400 tonneaux, devaient faire escale à Villefranche.

Mais qui furent ces écumeurs de nos rivages ? Selon Dominique Albert Azuni, juriste es-affaires maritimes, la "course" est un usage qui remonterait aux toutes premières guerres maritimes de l'Antiquité, poursuivie au Moyen-Age, dégénéralant souvent en piraterie ouverte ou en une espèce de brigandage généralisé⁽³⁾.

Pour faire la différence, seule la Marque faisait foi. La Marque, (dite aussi Patente, Dépêche) était l'autorisation délivrée à un civil par son propre souverain

pour causer des dommages aux navires, marchands ou de guerre, de l'État ennemi et seulement en temps de guerre. En étant dépourvu, le corsaire devenait pirate, donc, condamnable selon la loi en vigueur. Les premiers permis furent attribués aux XII^e et XIII^e siècles. Il existait aussi un droit de représailles : un souverain pouvait concéder des permis à ceux de ses sujets ayant subi des préjudices de la part des ennemis. Mais, les représailles terminées, tout devait rentrer dans l'ordre... en théorie ! C'est ainsi que parfois, un corsaire, en oubliant cette loi, devenait pirate. Naturellement, ces permis pouvaient être concédés strictement par une nation indiscutablement "légitime et indépendante".

Les bateaux capturés, les "prises", devenaient propriétés du prédateur 24 heures après la capture, même si le corsaire se trouvait encore en haute mer. À son arrivée dans le port d'armement, la prise, si le tribunal local la jugeait capturée à l'ennemi, donc "légitime", pouvait être vendue, fret et navire.

Lorsque le navire capturé appartenait à une nation neutre, le contentieux était traité par de nombreux juristes maritimes internationaux, entraînant des tractations de très longue durée.

Azuni⁽⁴⁾ : "Il me semble que tous ont tort, car aucun d'eux n'a pensé à recourir aux principes du "jus" (droit) primitif et conventionnel des gens, pour faire les distinctions opportunes d'après la variété des cas et établir après leur doctrine".

Les controverses, impliquant des nations neutres, furent abondantes et malgré quelques inévitables complications, cette neutralité était considérée loi sacrée. Inversement, les nations qui la revendiquaient ne

(1) - Réf. A.S.T. A et C. Città e Contado di Nizza.

(2) - Source A.D.A.M. Città e contado di Nizza, Porto di Lìmpia - mazzo 1 d'addizione, fascicolo 10.

(3) - Système universel des armements et des corsaires en temps de guerre - Genova - 1817.

(4) - Système universel des armements et des corsaires en temps de guerre - Genova 1817.

pouvaient refuser à aucun belligérant le droit d'asile, dont une succession de règles découlant justement de ce droit. Cette obligation devait tenir compte du fait que deux navires ennemis pouvaient trouver refuge dans un port en même temps. Si ce cas se présentait, il était de règle, lorsque l'un des navires quittait le port, que le second ne puisse lever l'ancre que 24 heures après.

Une nation reconnue neutre pouvait toutefois perdre un navire, corps et biens, lorsque celui-ci transportait de la marchandise considérée à usage de guerre pour le compte d'un belligérant ou qui lui était destinée. Parmi ces marchandises, étaient visés les armes, la poudre, les boulets, ainsi que les victuailles. Les lois de la Maison de Savoie, à ce sujet, prévoyaient que les prises portées dans un port neutre, revenaient au prédateur, si celui-ci n'avait pas violé les normes de la neutralité. Si l'équipage fait prisonnier réussissait à se libérer et à reprendre possession du navire, le tout retournait propriété intégrale de son armateur. Autre façon de récupérer la proie, c'était la rançon, reconnue comme droit des gens, et dans ce cas, on avait recours à une procédure parfaitement établie.

Les juges du Consulat de la Mer de Nice avaient un droit de repréailles dont il pouvait faire usage à l'encontre de tout navire ne respectant pas la législation en cours. Les cas les plus fréquents étaient : navire qui se sauvait pour ne pas verser les droits en usage ; contrebande ; capitaine, propriétaire ou membre de l'équipage commettant un crime ; capitaine favorisant l'ennemi par l'envoi de provisions ou lui fournissant des renseignements d'ordre militaire. Pour la nationalité d'un navire, le pavillon, d'après les ordonnances de la France de 1681, ne suffisait pas ; les 2/3 de l'équipage devaient être de la même nationalité. Les abus d'utilisation d'un pavillon de complaisance ou pour ruse furent si nombreux, que le fait devint légalement répréhensible. Il existait des règles différentes suivant que la capture soit le fait d'un navire militaire ou d'un corsaire musulman.

Le pourcentage dû au souverain concernant les prises, était variable selon le statut de chaque état. Pour les états sardes, il était question de la dixième partie de la valeur du butin, parfois d'un 1/8, tandis que les corsaires sardes, qui avaient un privilège, ne versaient que 4 %. En 1726 et 1727, des armateurs privés avaient versé aux corsaires, en plus, une prime de 60 écus pour chaque "Turc" prisonnier. Le corsaire sarde avait obligation d'amener les bateaux capturés dans un port national. Si le capitaine optait pour un port neutre ou ami, il ne devait pas se plier à la justice du pays, ni vendre la proie, sous aucun motif.

Il en ressort que la guerre de course fut profitable économiquement, même si blâmable, non seulement aux états, mais aussi à l'initiative privée grâce à une

collaboration bien rodée avec les autorités gouvernementales. Néanmoins, il semblerait qu'aux environs de la moitié du XVIII^e siècle, le bilan commercial du Comté de Nice avait un déficit de 1.561,765 lire⁽¹⁾, car toutes les matières nécessaires aux galères royales et aux navires privés s'achetaient à l'étranger et les tractations s'effectuaient en partie à Gênes.

Revenons aux corsaires. Le duc de Savoie reçut chez lui, en 1613, un certain Easton, de retour de plusieurs "courses" en Atlantique. Il suffit de lire la relation laissée par le représentant britannique, M. William Parkhurst, à la Cour Savoyarde, pour le définir : "Il semble avoir l'âge de la quarantaine : l'expression du visage est fruste et cruelle ... la parole et le portement lents, insidieux, coupables". On peut dire de lui qu'il avait la "gueule" de l'emploi. À son entrée dans le port de Villefranche, le 20 février 1613, il avait à ses ordres quatre navires pour servir de corsaires contre la maison des Gonzagues. Mais ce fut vers 1626 que les premiers corsaires anglais se présentèrent ouvertement devant le port de Villefranche. En réalité, beaucoup d'entre eux étaient considérés comme pirates par la Couronne anglaise. Depuis cette date, le port de Villefranche deviendra quasi aussi actif que celui de Livourne pour la vente des navires arraisonnés. Par contre, Gênes subit un affaiblissement momentané de sa puissance en 1684, étant à moitié détruite par la flotte française.

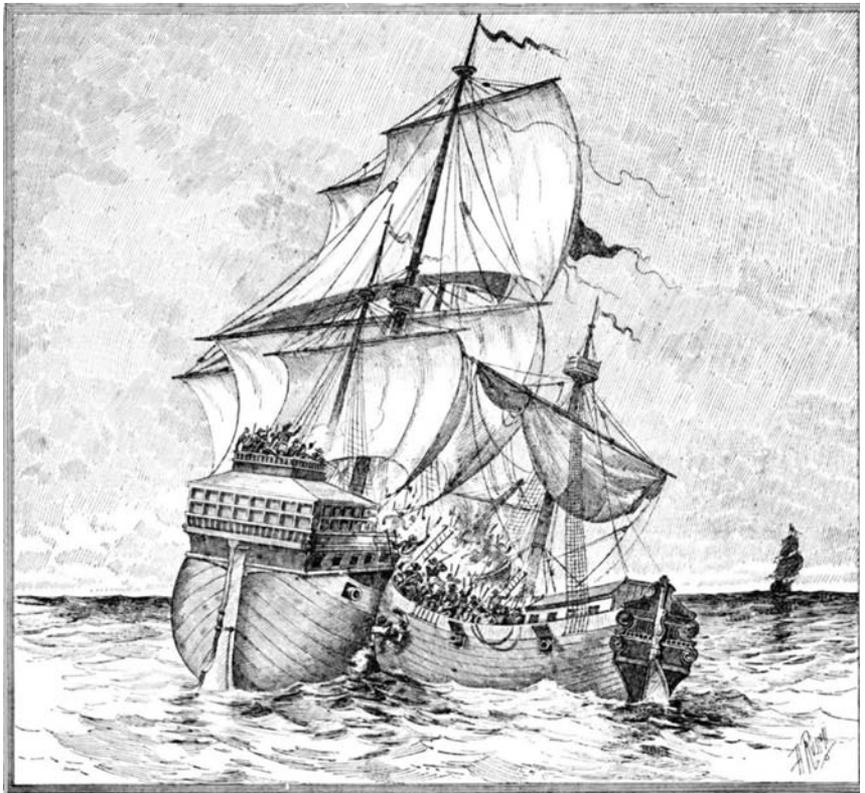
P. Venturi, dans son livre "Settecento riformatore. Da Muratori à Beccaria", écrit : Les années trente nous apprennent que pour l'Italie, le dix-huitième siècle, représente le point le plus bas du dérèglement politique, de la dépression économique et de la déception intellectuelle. Ce fut entre 1730 et 1740, que s'amorça une lente reprise, par les importantes modifications apportées par la guerre de Succession de Pologne, obligeant le royaume de Sardaigne à choisir une alliance.

Le roi de Sardaigne choisit de lutter, au côté de la France, contre le pouvoir incontesté de l'Autriche dans la péninsule. Cette guerre, rapide mais dense en événements, eut peu d'impact en mer. À signaler, la concession du brevet de corsaire sous pavillon sarde au capitaine Honoré Harnoux de Marseille, pour son bateau de 40 pièces d'artillerie et 280 hommes d'équipage, "À fin de courir la mer en chasse des navires ennemis" et arrêter les bateaux obligés d'acquitter la redevance au port de Villefranche.

En octobre 1740, l'empereur Charles VI décédait, l'Europe connut un nouvel embrasement et la Méditerranée vit l'arrivée massive de corsaires privés pour appuyer les navires militaires. Cette fois alliés des Autrichiens, les Sardo-Piémontais furent culbutés par

(1) - La lire du Piémont était de 20 sous et 12 deniers, correspondant à 5,51 d'argent fin. Lois du 15 février 1755.

les forces franco-espagnoles et dans la nuit du 21 au 22 avril, la garnison de Villefranche du être évacuée sous la protection de la flotte anglaise. La république de Gênes, le 7 mai, entra à son tour en guerre à côté des Bourbons d'Espagne, ce qui valut à Sanremo, alors génoise, le 1er octobre, la visite de 13 vaisseaux anglais sous les ordres de l'amiral Rollengh. La suite pour la petite ville côtière fut tragique. La ville reçut 2.000 obus qui coulèrent 3 bateaux, détruisirent 70 maisons et firent un nombre de morts impressionnant. Sur terre, les Sardo-Autrichiens subissaient une suite de revers obligeant Charles Emmanuel III à réouvrir les tractations avec le roi de France. La paix de 1748 n'avait pas apaisé la rivalité anglo-française pour la possession des colonies, d'où la reprise des affrontements en Amérique



du Nord. La supériorité anglaise sur mer se fit écrasante, mais la flotte française préparait sa revanche. Le 10 avril 1756, une escadre partie de Toulon, composée de 12 puissants bateaux de ligne, sous les ordres de l'amiral Galissonière, suivie par un fort contingent de 15.000 hommes au commandement du duc de Richelieu, se dirigeait sur Minorque pour y débarquer les soldats et investir Mahón, refuge des corsaires et pirates anglais, tandis que la flotte bloquait le port. Quand l'amiral Byng fort de 13 bateaux de ligne arriva sur place, c'était trop tard et les historiens concordent dans l'affirmation que si la flotte française avait osé, elle pouvait détruire l'anglaise, mise en mauvaise posture par une manœuvre sous le vent mal réussie qui l'obligeât à s'éloigner. Accusé de couardise, l'amiral Byng fut condamné à mort par l'amirauté anglaise.

Le traité de Versailles du 1er mai 1756, cause déterminante de la guerre de 7 ans (1756/1763) suscita une recrudescence de la course dans la Méditerranée. Le gouvernement de la maison de Savoie, décida la neutralité, mettant à rude épreuve les ports de Villefranche et de Livourne, suite à l'agressivité des corsaires français et anglais. Le premier épisode grave concerna la capture, de la part d'un corsaire français, du senault (brigantin) anglais Kent, sous commandement du capitaine Robert Louves à un demi-mille du fort de Vintimille. Ce bateau était chargé du sel destiné à la

gabelle piémontaise et la prise fut faite pendant que le capitaine se trouvait à terre. S'en apercevant, ce capitaine avait demandé aux artilleurs ligures du fort de donner du canon : détail amusant, ils n'avaient pas de poudre ! La prise fut déclarée bonne par l'amirauté de Marseille, mais suite à l'intervention résolue du gouvernement de Turin, elle fut récupérée et le capitaine Louves reçut 600 livres de la part de l'intendant Général de Nice. En 1756, le corsaire français Gasser, pilla le brigantin anglais Peace chargé de sel, laine, étoffe dans le port de Villefranche. Mais étant survenu avant la déclaration de guerre, les autorités, de la Maison de Savoie, réussirent à obtenir un dédommagement de 1.128,00 livres.

Cette agressivité des corsaires français se manifesta aussi en Sardaigne, s'attaquant parfois aux chaloupes, dépouillant des marins et les frappant à coups de bâton. Dans les Archives Nationales de Paris, on trouve le nombre des armements corsaires français et la quantité des navires arraisonnés dirigés dans les ports français entre le 1778 et 1781. À Marseille 38 bateaux, dont la vente apporta 957.619 livres du Piémont, à Toulon le nombre fut de 66 pour un montant de 2.576.264 livres. Dans le cas particulier de Marseille, on cite la capture de la part du capitaine Gassin commandant la Sardine (!) du corsaire anglais Scarnicchia, avec son vaisseau le Vergance de 80 tonneaux, avec 54 hommes d'équipage, vendu pour 6.278,18 livres.

Les Scarnicchia, père et fils, furent parmi les plus redoutables corsaires anglais, ainsi que le capitaine John Roger, ou Raoul, commandant du Rambler, capturé par le capitaine français Eugairon au commandement de la Trompeuse.

(1) - La base stratégique de Mahón (île de Minorque), au cours du XVIII^e siècle, fut disputée par la France, l'Angleterre et l'Espagne. Pendant la guerre de Sept-Ans, elle fut occupée par les Français suite à un coup de main le 16 avril 1756. Redevenue anglaise, au cours de la guerre d'indépendance américaine en 1782, après un siège de six mois, ce port fut encore français.

L'année 1759, avec les victoires de Cap Saint-Vincent par l'amiral Boscawen et celle de Quiberon par l'amiral Hawke en novembre, scella la suprématie de la marine anglaise et les débuts des vexations à l'encontre de la neutralité de la Maison de Savoie. Ce fut aussi l'année la plus dure pour la navigation en Méditerranée. Or, si d'une part la "course" enrichissait les marchands niçois, la peur de perdre la neutralité et les insultes continues et agressives des Anglais, contraignirent le Consulat de la Mer en 1760 à promulguer des règlements plus fermes vis-à-vis des corsaires pour faire front à l'excessive permissivité anglaise. L'offense qui provoqua l'exaspération des autorités Sardo-Piémontaises eut lieu lorsque la felouque, chargée de l'observance du droit portuaire de Villefranche, fut tirée au canon. En outre le vice-roi de Sardaigne eut à déplorer un accroissement d'incursions prohibées dans les mers de l'île, devenue entre-temps possession de la Maison de Savoie. Il y avait même une liste parvenue à Londres, signalant les corsaires britanniques passibles d'être arrêtés s'ils entraient dans un port sarde, parmi lesquels y figuraient les capitaines Kent, Steward, Preis, Gherrey.

À la même époque, la présence de plusieurs navires barbaresques croisant le long des côtes de Provence était signalée. En 1777, avec la rébellion des colonies américaines, la situation empira, surtout quand se fit claire l'intention de la France de porter secours aux insurgés américains. Le roi Victor Amédée II communiqua, au président du Consulat de Nice, des instructions confirmant sa neutralité et comportant, pour la première fois, le droit d'asile aux navires américains, "pour un temps bref et en cas de nécessité", sans oublier de prôner comment se comporter afin de ne pas porter préjudice à une puissance amie (l'Angleterre). Mais, pour une tradition naturelle de bon voisinage, les contacts avec la France, n'en subirent aucune entrave, même, beaucoup de capitaines niçois, arrêtés ou coulés, en furent pour leurs frais en tentant d'approvisionner l'arsenal de Toulon en toile, chanvre et autres produits d'entretien marin. Suite à l'entrée résolue de la France contre l'Angleterre, le vice-roi de Sardaigne fit parvenir d'autres instructions détaillées au Consulat de la Mer

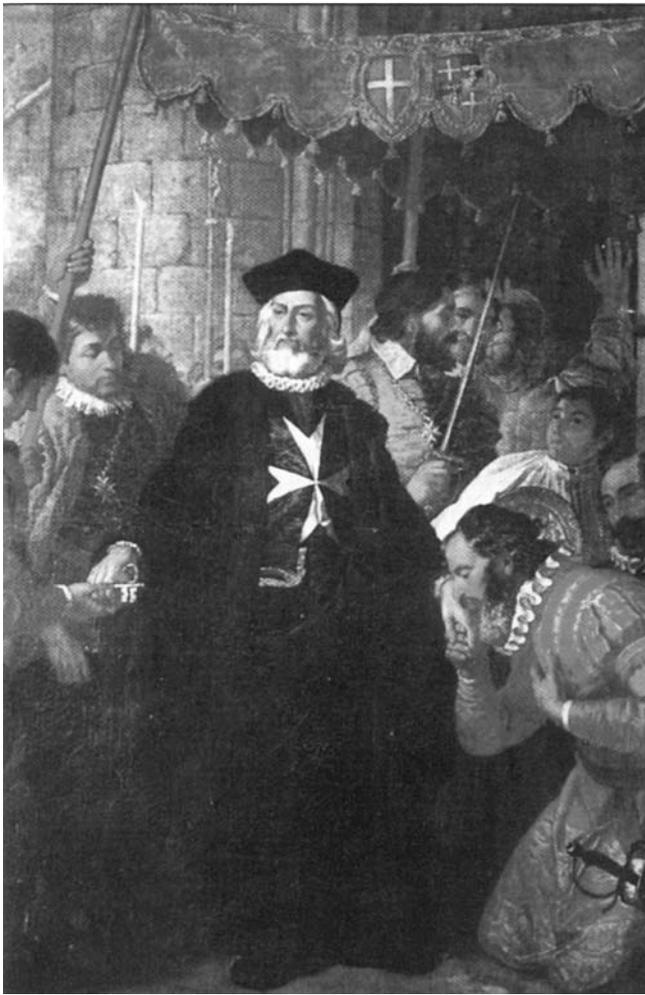
" Du moment que dans les circonstances actuelles, il peut arriver aussi le cas que doivent se retrouver dans les respectifs ports de Sardaigne et de Nice les navires des Américains réputés rebelles contre l'Angleterre, ainsi voulant Sa Majesté à l'encontre d'eux, de se comporter selon les principes d'une parfaite impartialité ou neutralité, en estimant aussi de conserver à l'encontre de l'Angleterre les regards dus, sans toutefois laisser paraître vers la France qu'Elle puisse regarder comme injuste la détermination prise de reconnaître comme indépendantes les colonies".

Rédigé dans le vocabulaire bureaucrate piémontais et avec la langue italienne en usage à l'époque, ce long communiqué n'est pas facile à traduire correctement.

En 1779, ce fut au tour des Bourbon d'Espagne à entrer en guerre, désireux de reprendre Gibraltar et Minorque afin de détruire la base des corsaires et pirates de Mac Mahon, qui causait tant de risques pour le trafic commercial occidental. De fait, les corsaires mahonnais anglais furent les principaux protagonistes de cette guerre de course jusqu'à 1782. Quand, suite au siège de Minorque, l'île tomba aux mains des Bourbon, les bases de soutien aux corsaires actifs en Méditerranée furent réduites à Nice, Livourne et Alger. Du point de vue du royaume Sardo-Piémontais, sa guerre de course se termina en 1781 qui fut aussi l'année de Yorktown et de l'indépendance des Etats-Unis, obtenue grâce, il est écrit dans le livre que j'ai cité "A la bonne conduite de la marine française".

Le 31 août, beaucoup de corsaires des Mahón opérant essentiellement en Méditerranée, ayant fait escale dans la rade de Villefranche pour les habituelles opérations d'avitaillement, apprenant qu'ils ne pouvaient plus se rendre dans leur base de Minorque, demandèrent aux autorités du port de se mettre en quarantaine. Le 10 septembre, le chef de l'armée espagnole notifia aux corsaires mahonnais, opérant sous la marque ou la patente anglaise, qu'il leur était accordé deux mois pour prêter allégeance au nouveau roi. Dans le cas contraire, ils seraient poursuivis et, si capturés, condamnés. Des navires furent désarmés à Villefranche, d'autres à Livourne et d'autres encore firent retour à Gibraltar. Avec le traité de Versailles du 3 septembre 1783 la France récupérait le Sénégal, l'Espagne Minorque et la Floride, les Etats-Unis leur indépendance et les Anglais obtenaient la jouissance de Gibraltar. Ce sera toutefois après la guerre de Crimée, lors du congrès de Paris, le 16 avril 1856, que la guerre de course fut déclarée illégale et disparaîtra définitivement de la Méditerranée.





Remise des clefs de la ville conquise à un chevalier de l'Ordre de Malte

raisons qui auraient pu contribuer à encourager Villegagnon à entrer dans l'Ordre, sa prise de décision est traduite par l'endossement du costume : *"il avait revêtu à jamais la sopraveste cramoisie à croix de Malte blanche."*

Mais le chevalier se distingue, par-dessus tout, par sa mission de défense de la religion et des pauvres en utilisant paradoxalement les armes. En effet l'Ordre comprend également des militaires.

Dès le début du récit, le portrait de Dom Gonzagues de la Druz, capitaine aux ordres de Villegagnon, montre à quel point l'existence du chevalier de Malte est difficile et jalonnée de batailles :

"Sa vie, depuis vingt ans qu'il avait revêtu la croix de Malte et suivi le chevalier de Villegagnon n'avait été qu'estoc, faim au ventre et marches forcées. Il avait combattu les Turcs devant Alger, puis en Hongrie, battu avec gloire mais sans profit les impériaux en Milanais, les Anglais à Boulogne et perdu Tivoli."

L'ardeur au combat et l'esprit valeureux du chevalier se retrouvent également dans les souvenirs évoqués par

Villegagnon : *"Fallait-il pour autant renoncer ?"* Le mot même , pour ne rien dire de l'idée lui faisait horreur. Devant les murailles d'Alger, en 1540, sous la pluie, quand Charles Quint qu'il avait accompagné sur la requête de l'Ordre de Malte , avait donné le signal de la retraite, lui, Villegagnon, seul de vingt-deux mille hommes dont quatre cents chevaliers, était retourné planter son épée dans la porte de la ville. Il y avait gagné une arquebusade, un bras gauche mal brisé et des sarcasmes. Mais qu'importe il avait crié aux Maures sidérés, qui le visaient du-dessus des murailles : *"Nous reviendrons !"*

Cependant, Villegagnon, déçu par l'homme, devient au cours de cette aventure un tortionnaire sanguinaire. Les valeurs de l'ordre de Malte sont alors défendues noblement par Just, *"à ses yeux un homme, un chevalier de surcroît, devait être aussi impénétrable que vaillant"*, qui devient à son tour chevalier de Malte intronisé par Villegagnon. *"Je vous accorde l'honneur pour servir Notre Seigneur Jésus-Christ, de porter les armes de chevalier"*.

Aux yeux de Just, cette cérémonie apparaît démodée, mais elle représente l'histoire et les règles de l'Ordre. L'allusion historique de l'Ordre constamment présente dans le récit, se retrouve lorsque l'auteur compare l'île sur laquelle ils ont débarqué, à Malte : *"Il y a sans doute des dangers sur cette côte, que nous ignorons, ... une île est le lieu le plus sûr pour se fortifier, comme mon ordre l'a fait depuis deux siècles à Rhodes, puis à Malte."*

Mais l'auteur tient à intensifier le contraste, avec une certaine ironie, entre les anciennes batailles menées par l'Ordre et cette expédition : *"Toute cette troupe de chevaliers de Malte. Avec leurs grands airs, ils vivent encore comme au temps des croisades. Je suis bien sûr qu'ils confondent le Brésil avec Jérusalem"* et plus loin, *"... qui eût jamais imaginé que les plages de cocotiers seraient le terrain de leurs croisades"*

Cependant l'image du véritable chevalier de Malte est représentée par Clamorgan, père de Just, mort au combat, et dont la silhouette se profile tout au long du récit. C'est tout d'abord Villegagnon qui en dresse un magnifique portrait en le comparant à deux œuvres d'art : *"Je suis arrivé en Italie à trente ans et, crois-moi, j'étais encore tout plein de la vieille tradition de notre chevalerie où l'homme est ruiné par les veilles et les prières, cousu de cicatrices et ne s'accorde aucun soin. Mon premier choc, je l'ai reçu à Florence, en voyant le David de Michel-Ange et le Baptême du Christ de Sansovino. Ainsi, malgré la trahison d'Adam, l'idée de Dieu était toujours présente dans l'homme et il suffisait de la cultiver. L'homme idéalement beau, chef-d'œuvre*





La Valette qui donnera son nom à la capitale de Malte. de son créateur, l'homme de bien qui excelle aux armes, l'homme bon, calme, serein, élégant, maître de lui, pouvait devenir un idéal... Le second choc que j'ai reçu, c'est quand j'ai rencontré ton père. Car je n'ai jamais vu personne qui ait approché à ce point de ces perfections, au point de les atteindre presque."

Nous retrouvons la même admiration chez le chevalier Le Thoret, lors de son récit face à Colombe, fille présumée de Clamorgan : "Clamorgan faisait ce qu'il voulait des ordres. Il obéissait à son génie et en avait de reste. A Cérsoles, on l'avait bien vu. Un bon général lui disait : il faut vaincre. Cela suffisait. Mais quand il vit les pillages et qu'on lui ordonna : il ne faut pas s'en mêler, il fit comme s'il n'avait rien entendu. Et il nous a tous envoyés arrêter les écorcheurs. (...) J'étais à ses côtés, poursuivit Le Thoret. La victoire était acquise depuis longtemps et pourtant il exposait encore sa vie dans des embuscades avec les pillards. Car les irréguliers se déchaînaient et n'entendaient pas renoncer à leur butin. On nous tirait dessus."

Ainsi, à travers ce roman historique, le lecteur découvre un ordre de Chevalerie encore en activité de nos jours. Bien que l'image du Chevalier de Malte soit ternie, dans quelques passages de cette œuvre, par l'attitude fâcheuse du Chevalier de Villegagnon, le courage, la bonté,

la volonté de servir Dieu et de venir en aide aux plus démunis sont les qualités primordiales mises en valeur ici et qui ont perduré au cours des siècles. Actuellement, l'Ordre est constitué d'environ dix mille chevaliers dont la mission est toujours d'aider les pauvres et les malades en restant fidèles à Dieu.

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

L'Ordre des Chevaliers de Malte est né à la fin du XI^e siècle. Le moine français, Gérard Tenque prend, à cette date la direction de l'hospice Saint-Jean, créé à Jérusalem par des marchands italiens d'Amalfi. Il fonde alors la tradition hospitalière de l'Ordre qui accueille les pèlerins blessés ou malades.

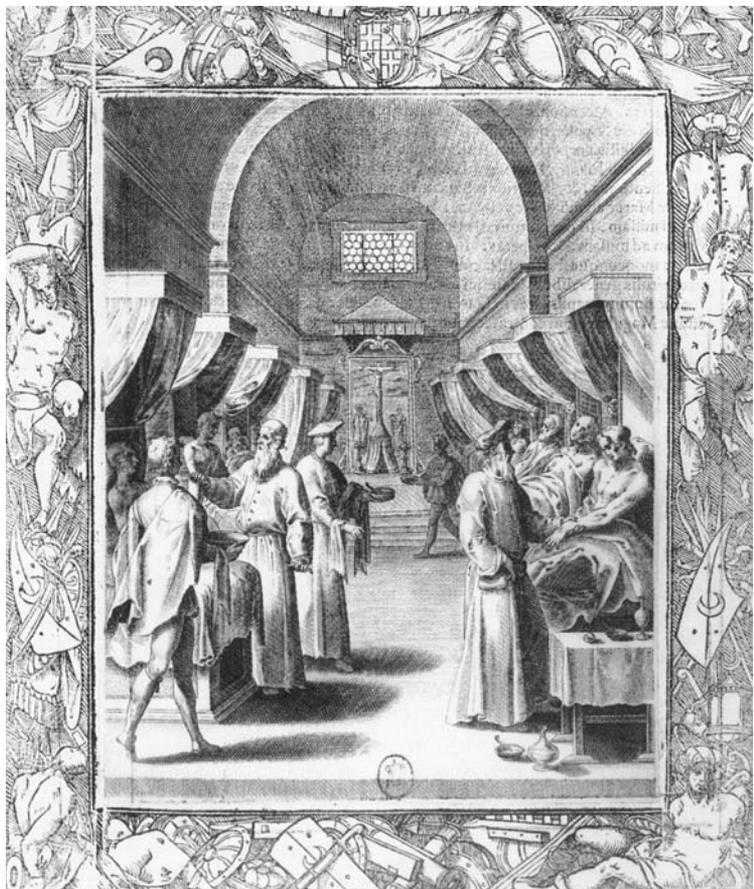
En 1113, le Pape Pascal II fixe les règles de l'ordre dont la vocation religieuse et soignante se double d'une mission militaire : la défense de la foi chrétienne contre les musulmans.

Après la perte de la Terre Sainte en 1291, les chevaliers s'installent à Chypre, puis à Rhodes.

En 1530, Charles Quint cède Malte aux Chevaliers et leur demande comme tribut symbolique un faucon ou un épervier chaque jour de Toussaint.

En 1557, Jean Parisot de La Valette est le grand maître (élu à vie) de l'Ordre. Chevalier pieux, sage, intelligent et militaire exceptionnel, il laissera son nom à la cité maltaise.

L'assistance hospitalière et sociale rôle majeur de l'Ordre.



En 1565, l'Ordre de Malte connaît une grande victoire sur les Turcs. Les Chevaliers demeureront sur l'île jusqu'à sa prise par Bonaparte, en 1798.

Après cette date et quelques péripéties, l'Ordre a désormais son siège à Rome.

CHARTRE CONSTITUTIONNELLE

De l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, dit de Rhodes, dit de Malte

PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 9

A tous les Membres de l'Ordre incombe l'obligation de conformer leur vie d'une manière exemplaire aux enseignements et aux lois de l'Eglise. En outre, aux termes du Code des Règlements, ils sont tenus de consacrer leur activité au service de l'Ordre et, particulièrement, à l'assistance hospitalière et sociale..



REVUES N° 1 À 19 : LISTE PAR AUTEUR DES ARTICLES PARUS

Dans notre dernière revue, n° 20, une erreur informatique a malencontreusement tronquée la liste des œuvres de Monsieur Michel Reinhard. Nous lui demandons de bien vouloir nous pardonner et vous prions de nous en excuser. Vous la trouverez complète ci-dessous.

REINHARD Michel

TITRE	N°	PAGE
DIALECTIQUE DE L'AMOUR	4	46
UN NOUVEL UNIVERS	6	45
UNE EXPÉRIENCE DE L'ALIÉNATION	7	14
LES CHEMINS DU VAGABONDAGE	8	7
HYPATHIE D'ALEXANDRIE, PHILOSOPHE ET MARTYRE DU PAGANISME	9	10
AUX SOURCES DE L'INSPIRATION: LES SÉJOURS DE FRÉDÉRIC NIETZSCHE SUR LA RIVIERA	10	23
LA RENAISSANCE DE MONTHERLANT	11	6
DE LA PASSION DU VOYAGE À LA PASSION D'ÉCRIRE : UNE PRÉSENTATION DE RICHARD BURTON	12	7
LES COURSES DE CHEVAUX DANS LA ROME ANTIQUE	12	18
NICOLAS SARAFIOLLOU	13	1
ENTRE RITES IMPÉRIAUX ET MANIFESTATIONS POLITIQUES, LES CÉLÉBRATIONS HIPPIQUES À BYZANCE	13	19
A PROPOS DE LA DÉCORATION THÉÂTRALE À L'OPÉRA DE MONTE-CARLO	14	9
UNE MORALE SELON LA NATURE. NOTES SUR LA FRANCE LIBERTINE À L'ÉCOLE ITALIENNE	15	16
PRIAPE ET SES POÈTES	16	6
A LA LUMIÈRE DE LA GRÈCE ANTIQUE, LES INTUITIONS POLITIQUES DE FRÉDÉRIC NIETZSCHE	17	9
LA REINE VIERGE ET LES MAUVAIS GARÇONS	18	16
NOTES SUR NICOLAS DE CUES - ELÉMENTS BIOGRAPHIQUES ET PHILOSOPHIQUES	19	5



INTERNATIONAL P.E.N. CLUB

fondé à Londres en 1921

Poètes ● Essayistes ● Nouvellistes ●



Créé en 1968

Comité 2002-2004

Président René Novella
Vice-Président, Secrétaire général Robert Roc
Secrétaire adjointe Suzy Fels
Trésorier Gérard Comman

Past-Présidents

1968-1978
 Armand Lunel † (Président fondateur)
 1978-1982
 Marcel Martiny †

1983-1989
 Jean-Eugène Lorenzi †
 1990-1998
 Louis Barral †

P.E.N. Club de Monaco - C/o Musée d'Anthropologie Préhistorique - Boulevard du Jardin Exotique - MC 98000 Monaco



CHARTRE DU PEN

Comportant l'amendement entériné au Congrès de Mexico de 2003

La Charte du PEN est basée sur les résolutions adoptées à ses Congrès Internationaux et peut être résumée comme suit :

Le PEN affirme que :

1. La littérature ne connaît pas de frontières et doit rester la devise commune à tous les peuples en dépit des bouleversements politiques et internationaux.
2. En toutes circonstances, et particulièrement en temps de guerre, le respect des œuvres d'art, patrimoine commun de l'humanité, doit être maintenu au-dessus des passions nationales et politiques.
3. Les membres de la Fédération useront en tout temps de leur influence en faveur de la bonne entente et du respect mutuel des peuples ; ils s'engagent à faire tout leur possible pour écarter les haines de races, de classes et de nations, et pour répandre l'idéal d'une humanité vivant en paix dans un monde uni.
4. Le PEN défend le principe de la libre circulation des idées entre toutes les nations et chacun de ses membres a le devoir de s'opposer à toute restriction de la liberté d'expression dans son propre pays ou dans sa communauté aussi bien que dans le monde entier dans toute la mesure du possible. Il se déclare en faveur d'une presse libre et contre l'arbitraire de la censure en temps de paix. Le PEN affirme sa conviction que le progrès nécessaire du monde vers une meilleure organisation politique et économique rend indispensable une libre critique des gouvernements et des institutions. Et comme la liberté implique des limitations volontaires, chaque membre s'engage à combattre les abus d'une presse libre, tels que les publications délibérément mensongères, la falsification et la déformation des faits à des fins politiques et personnelles.

Peut être admis comme membre du PEN tout écrivain, rédacteur, éditeur et traducteur souscrivant à ces principes, quelles que soient sa nationalité, sa langue, sa race, sa couleur ou sa religion.



P.E.N. Club de Monaco
C/o Musée d'Anthropologie Préhistorique
Boulevard du Jardin Exotique
MC 98000 Monaco